



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# UNIS

pour notre  
**ÉCOLE**

**ACADÉMIE D'AMIENS**



Dossier de presse  
Année scolaire  
2023-2024



© Laurent Villeret - MENJ

# sommaire

## 1. DES PERSONNELS REVALORISÉS ET RECONNUS — — POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC

- 1.1 REVALORISER les RÉMUNÉRATIONS et AMÉLIORER les PERSPECTIVES de CARRIÈRE des équipes éducatives p.10
- 1.2 RECONNAÎTRE TOUS LES PERSONNELS qui contribuent au BON FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE p.12
- 1.3 Faire CONFIANCE à l'EXPÉRIENCE du TERRAIN : le Conseil national de la refondation p.14
- 1.4 RENFORCER LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES p.16

## 2. LA TRANSMISSION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX — — AU CŒUR DU PROJET DE L'ÉCOLE

- 2.1 LA PROGRESSION DE TOUS LES ÉLÈVES À L'ÉCOLE PRIMAIRE p.20
- 2.2 Un COLLÈGE en mutation pour la RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES p.22
- 2.3 Le REMPLACEMENT des PROFESSEURS ABSENTS : une PRIORITÉ NATIONALE p.25
- 2.4 L'ACQUISITION des COMPÉTENCES NUMÉRIQUES tout au long du PARCOURS SCOLAIRE p.26
- 2.5 Une plus grande OUVERTURE EUROPÉENNE et INTERNATIONALE p.27
- 2.6 Poursuivre la FORMATION de nos PROFESSEURS p.29

## 3. LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : — — UNE ÉCOLE PROTECTRICE ET ÉMANCIPATRICE

- 3.1 COMBATTRE le HARCÈLEMENT SCOLAIRE sous toutes ses formes p.32
- 3.2 Faire ADHÉRER les élèves à la LAÏCITÉ et aux VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE p.35
- 3.3 Promouvoir L'ÉGALITÉ et lutter CONTRE LES DISCRIMINATIONS p.36
- 3.4 Développer l'ÉCO-CITOYENNETÉ p.39
- 3.5 Créer les conditions de l'ENGAGEMENT CITOYEN et FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE p.40

## 4. FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES — — ET OUVRIR SUR DE NOUVEAUX HORIZONS

- 4.1 Renforcer la MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE p.44
- 4.2 Améliorer la scolarisation des élèves en SITUATION DE HANDICAP p.46
- 4.3 AMÉLIORER les conditions d'APPRENTISSAGE p.48
- 4.4 FRANCE RURALITÉS : garantir ambition et réussite en milieu rural p.50
- 4.5 Installer la CULTURE DE L'ORIENTATION au cœur des COLLÈGES et LYCÉES p.54

## 5. FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL — — UN CHOIX D'AVENIR

- 5.1 Un meilleur ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS p.58
- 5.2 Une REVALORISATION de toute l'ÉQUIPE ÉDUCATIVE et LE PACTE AU SERVICE DES ÉLÈVES p.60
- 5.3 Davantage de MOYENS et de MARGES DE MANŒUVRE pour les CHEFS D'ÉTABLISSEMENT p.62

## 6. S'ÉPANOUIR DANS LE SPORT ET LES ARTS

- 6.1 Favoriser la SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES ÉLÈVES p.66
- 6.2 Encourager la PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE p.68
- 6.3 Renforcer l'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE p.70



# CHIFFRES CLÉS

## DANS L'ACADÉMIE

### 2023



#### LES ÉLÈVES

## 346 085

écoliers, collégiens et lycéens <sup>(1) (3)</sup>

**181 773** écoliers

**99 299** collégiens

**65 013** lycéens

**19 965** apprentis <sup>(2)</sup>

**52 389** étudiants <sup>(2)</sup>



#### LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

## 2 173

écoles, collèges et lycées <sup>(1) (3)</sup>

**1 834** écoles

**217** collèges

**122** lycées

**2** universités

**4** écoles d'ingénieurs

**2** écoles de commerce

**1** école supérieure d'arts



#### LES ENSEIGNANTS

## 26 087

personnels enseignants <sup>(2) (3)</sup>

**12 107** enseignants du 1<sup>er</sup> degré

**13 980** enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

#### DANS L' AISNE



**93 677** élèves <sup>(1) (3)</sup>

**48 735** écoliers

**27 134** collégiens

**17 808** lycéens

**7 328** personnels enseignants <sup>(2)</sup>

**3 406** enseignants du 1<sup>er</sup> degré

**3 922** enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

**591** établissements <sup>(1)</sup>

**483** écoles

**71** collèges

**37** lycées

#### DANS L'OISE



**157 480** élèves <sup>(1)</sup>

**83 950** écoliers

**44 772** collégiens

**28 758** lycéens

**10 955** personnels enseignants <sup>(2)</sup>

**5 277** enseignants du 1<sup>er</sup> degré

**5 678** enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

**968** établissements <sup>(1)</sup>

**844** écoles

**79** collèges

**45** lycées

#### DANS LA SOMME



**94 928** élèves <sup>(1)</sup>

**49 088** écoliers

**27 393** collégiens

**18 447** lycéens

**7 804** personnels enseignants <sup>(2)</sup>

**3 424** enseignants du 1<sup>er</sup> degré

**4 380** enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

**614** établissements <sup>(1)</sup>

**507** écoles

**67** collèges

**40** lycées

<sup>(1)</sup> prévisions rentrée 2023, public + privé sous contrat

<sup>(2)</sup> constat 2022-2023

<sup>(3)</sup> hors enseignement supérieur

# CHIFFRES

## CLÉS

2023

DANS L'ACADÉMIE



### DANS LE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

**EN 7 ANS**  
RENTREES  
2016 VS 2023

L'ACADÉMIE  
**PERD DES ÉLÈVES,**  
PRINCIPALEMENT  
**DANS LE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**

**- 20 300**  
ÉCOLIERS

**EN 1 AN**  
RENTREES  
2022 VS 2023

**- 3 800**  
ÉCOLIERS

### DANS LE 2<sup>ND</sup> DEGRÉ

**EN 7 ANS**  
RENTREES  
2016 VS 2023

L'ACADÉMIE  
**PERD DES ÉLÈVES**  
À UN RYTHME  
RÉGULIER

**- 4 300**  
COLLÉGIENS / LYCÉENS

**EN 1 AN**  
RENTREES  
2022 VS 2023

**- 600**  
COLLÉGIENS / LYCÉENS

**POURSUITE  
DE L'AMÉLIORATION  
DES CONDITIONS  
D'APPRENTISSAGE  
DES ÉLÈVES :**

**DÉPLOIEMENT DES  
PRIORITÉS NATIONALES  
FAVORISANT  
L'ÉLEVATION GÉNÉRALE  
DU NIVEAU SCOLAIRE :**

**MOINS D'ÉLÈVES PAR CLASSE**  
(EN MOYENNE 20,31 DANS LE PREMIER DEGRÉ)

**PLUS DE PROFESSEURS DEVANT ÉLÈVES**

**DÉDOUBLEMENT DES CLASSES  
EN ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP)  
ET ALLÈGEMENT HORS EP**



1. Des personnels  
**REVALORISÉS**  
et **RECONNUS**  
pour un meilleur service  
public



# REVALORISER les rémunérations et AMÉLIORER les perspectives de carrière des équipes éducatives

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

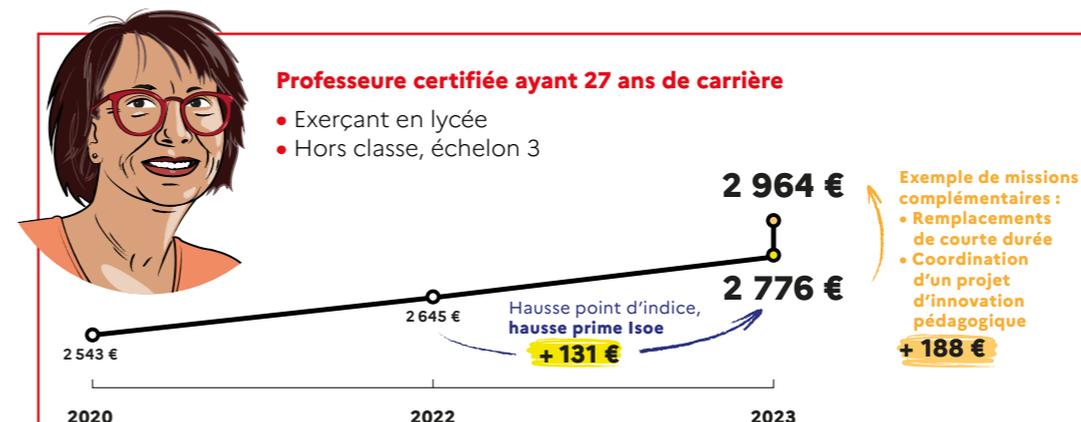
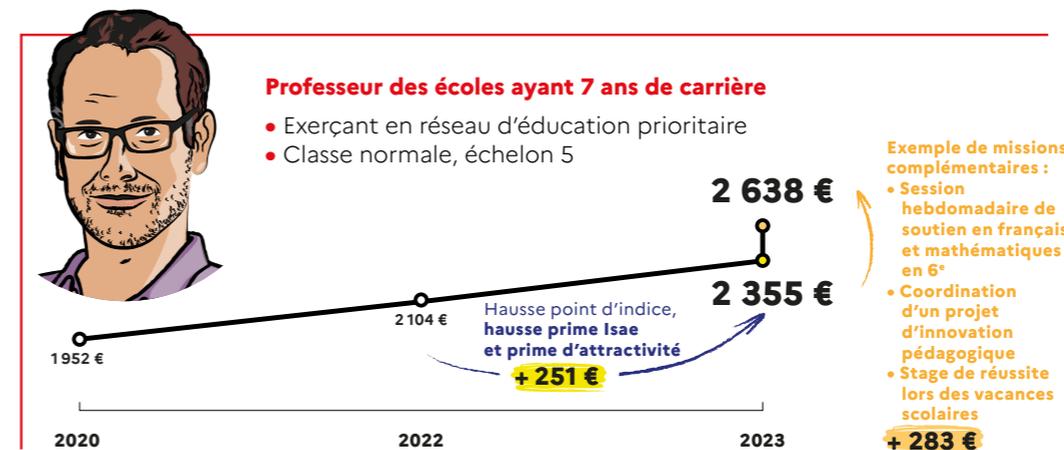
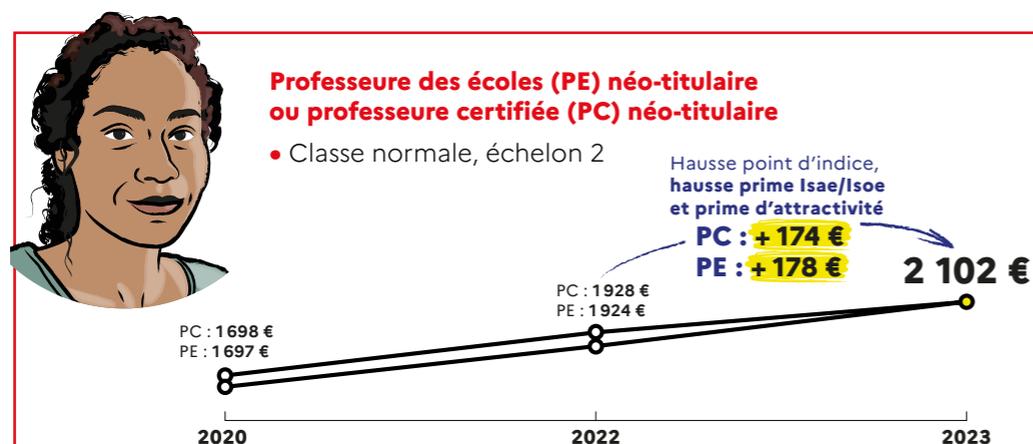
- Des revalorisations salariales sans condition d'au moins 125 € nets par mois (158 € en moyenne) et des perspectives de carrière améliorées pour les enseignants exerçant dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés et les personnels d'éducation et d'orientation.
- Dans le cadre du Pacte enseignant, des missions complémentaires et attractives rémunérées 1 250 € bruts par an et par mission (1 131 € nets) proposées aux enseignants volontaires.

## Une augmentation de la rémunération mensuelle pour tous les professeurs

### Légende

 Gain de rémunération nette mensuelle liée à la revalorisation sans condition au 1<sup>er</sup> septembre 2023

 Gain de rémunération nette mensuelle liée à l'exercice de missions complémentaires



## Les missions complémentaires dans le 1<sup>er</sup> degré

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6 <sup>e</sup>	18 h
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 h
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 h
	Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux	24 h
Missions d'accompagnement des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/

## Les missions complémentaires dans le 2<sup>d</sup> degré

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Remplacement de courte durée	18 h
	Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 h
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 h
	Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens	24 h
Missions d'accompagnement ou d'orientation des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	/
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	/
	Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup>	/



# RECONNAÎTRE TOUS LES PERSONNELS qui contribuent au bon fonctionnement de l'École

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une revalorisation de toutes les filières métiers : AESH, médecins et infirmiers scolaires, agents administratifs et techniques.

*Les médecins, infirmiers scolaires et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) font partie intégrante de la communauté éducative et permettent à tous les élèves de s'épanouir au sein de l'École. De même, les personnels administratifs et techniques sont essentiels au bon fonctionnement du service public d'éducation.*

*Toutes les filières métiers bénéficient d'une revalorisation indemnitaire en 2023-2024 afin de reconnaître l'engagement sans faille des agents et de renforcer l'attractivité des emplois dans un contexte de tensions sur les recrutements dans la fonction publique.*

## DANS L'ACADÉMIE



### LES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

L'académie compte près de **2 900 équivalents temps plein (ETP) d'AESH, dont 830 ETP désormais sous contrats à durée indéterminée.** En effet depuis septembre 2022, les AESH peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'un CDI après 3 ans d'ancienneté. Une première vague de CDIisation a été effectuée dans le courant de l'année dernière. À l'heure actuelle, **750 dossiers de CDIisation sont en cours d'étude** par le service académique de l'école inclusive (SAGPEI) et les service de gestion des personnels.

**Tous les AESH verront en outre leur rémunération revalorisée** à compter de cette rentrée :

- revalorisation de la grille indiciaire ;
- création d'une nouvelle indemnité de fonctions de 1 529 € bruts par an ;
- majoration (+ 10 %) de l'indemnité versée aux AESH référents qui apportent un appui méthodologique et un soutien spécifique aux AESH nouvellement nommés ;
- hausse de la valeur du point d'indice (juillet 2023).

### LES MÉDECINS ET INFIRMIERS SCOLAIRES

Les médecins et infirmiers de l'académie assurent la protection et participent à la prévention de la santé des élèves. Ils contribuent également à l'éducation à la santé et sont, à tous ces titres, des acteurs essentiels au sein de la communauté éducative.

**Une campagne de recrutement est actuellement en cours** pour pourvoir une dizaine de postes de médecins et d'infirmiers dans les 3 départements de l'académie.

### LES AGENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les personnels administratifs sont déterminants pour le bon fonctionnement du service public d'éducation. Dans les services, ils assurent notamment la gestion des ressources humaines, des moyens et pilotent l'organisation des examens et concours. Dans les établissements, ils contribuent à la gestion matérielle, financière et administrative. Le ministère est engagé, pour ces personnels, dans un **plan pluriannuel de requalification.**





# FAIRE CONFIANCE

## à l'expérience du terrain :

# le CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

### CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **Poursuite des remontées de projets de terrain** afin d'inscrire la démarche « Notre École, faisons-la ensemble » dans la durée.
- **Mise en place de la réserve nationale du Fonds d'innovation pédagogique** pour soutenir 30 projets à haut potentiel.
- **Soutien à l'animation et à la valorisation** de la communauté des porteurs de projets dans l'ensemble du territoire.

*Un an après son impulsion par le président de la République, le volet Éducation du Conseil national de la refondation (CNR) « Notre école, faisons-la ensemble » est une réussite. Un tiers des écoles, collèges et lycées avaient déjà manifesté une intention de concertation à la mi-2023 et plus de 8 500 projets ont été déposés par les équipes éducatives. Plus de 3 000 projets bénéficient d'ores et déjà d'un accompagnement financier via le Fonds d'innovation pédagogique (FIP), doté de 500 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat ; les autres projets étant en cours d'examen au niveau territorial.*

### DANS L'ACADÉMIE



#### LE CNR ÉDUCATION EN CHIFFRES

Faire émerger, dans le cadre de réflexions locales, **des initiatives nouvelles** de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités, tel est l'objectif de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble ».

À ce jour dans l'académie :

- **plus de 200 dossiers ont été déposés** par les équipes des écoles, collèges et lycées depuis le lancement de la démarche ;
- **117 ont d'ores et déjà été validés** par les commissions académiques et font l'objet d'un accompagnement dédié, notamment via le Fonds d'innovation pédagogique.



CONSEIL NATIONAL  
DE LA REFONDATION

#### Le projet « Réussite + » à Crèvecœur-le-Grand

Porté par le collège Jehan-le-Freron et l'ÉREA Joséphine Baker de Crèvecœur-le-Grand, ce projet prévoit de créer, à la rentrée 2023, **une classe de 6<sup>e</sup> d'élèves à besoins spécifiques** qui bénéficieront d'un accompagnement particulier basé sur un **travail pluridisciplinaire autour de la lecture**. Les élèves participeront notamment au salon du livre de jeunesse de Montreuil et au festival de la BD d'Amiens. L'objectif est de renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux et de croiser les pratiques pédagogiques des enseignants



CONSEIL NATIONAL  
DE LA REFONDATION

**La création d'une web radio et d'une web TV au regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Contay-Warloy** pour permettre aux élèves de diffuser des actualités de tous types (exposés, spectacles, interviews de professionnels) et de travailler différents apprentissages comme la production d'écrits et la lecture. Dans ces deux communes isolées sur le plan géographique, ce nouveau canal permettra de tisser du lien et de **favoriser l'ouverture culturelle**.



CONSEIL NATIONAL  
DE LA REFONDATION

**Le projet « Rencontres-bilans »** du lycée Léonard-de-Vinci de Soissons s'adresse à l'ensemble des classes de 1<sup>re</sup> du lycée. Il vise à **refondre le format traditionnel des conseils de classe** afin de réaffirmer leur fonction pédagogique, de travailler à l'explicitation des attendus scolaires et de replacer l'élève au cœur de la construction de son parcours. Les élèves sont accompagnés par un professeur référent et reçus à l'issue de chaque période en entretien individuel portant sur leur bien-être, l'acquisition des méthodes pour apprendre, l'élaboration de leur projet d'orientation. La démarche, qui favorise le positionnement propre, et entre en cohérence avec les travaux académiques menés autour de l'évaluation, participe également au développement des compétences en œuvre dans le cadre du grand oral.



# RENFORCER

## la politique de

# RESSOURCES HUMAINES

### CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une nouvelle **stratégie de ressources humaines**.
- Un plan ambitieux de **formation de la filière administrative**.
- **L'accès au télétravail** pour les personnels des établissements scolaires.
- Une augmentation du budget **en faveur du logement**.

*Alors que toute la fonction publique connaît d'importantes tensions sur les recrutements, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'engage dans une nouvelle politique de ressources humaines afin de relever les enjeux d'attractivité des métiers, de renforcer l'accompagnement des agents et de transformer les fonctions RH du ministère et des rectorats.*

### DANS L'ACADÉMIE



Une feuille de route RH améliorée : dans le respect de la stratégie ministérielle « RH 26 » et du projet académique, l'académie d'Amiens réaffirme en 2023-2024 ses engagements pour une politique RH qualitative avec **3 objectifs principaux** :

#### AMÉLIORER LA SATISFACTION ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DES AGENTS

Des **procédures administratives simplifiées**, notamment 23 démarches dématérialisées avec l'application Colibris.

Une **mise en œuvre du télétravail** pour les personnels administratifs et les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF), dans les services depuis 2021 et dans les établissements scolaires depuis 2022.

#### RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET CONFORTER L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Une **stratégie de recrutement renforcée** : développement des partenariats (convention entre Pôle Emploi et l'académie d'Amiens), organisation des « Rencontres métiers de l'académie d'Amiens », plan de communication dynamique pour favoriser les inscriptions aux concours, etc.

Grâce à l'**EAFC** (École académique de la formation continue), les **dispositifs de formation ont été renforcés** pour la bonne intégration des personnels contractuels.

#### ACCOMPAGNER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Une information précise sur les **possibilités d'évolution professionnelle** : conseils et webinaires dédiés, infos sur tous les postes spécifiques du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré...

La **mission académique de l'encadrement (MAE)** : un vivier important pour favoriser l'évolution des talents vers des postes d'encadrement. Les personnels retenus bénéficient d'un accompagnement RH renforcé, notamment avec l'école académique de la formation continue. Pour la plupart, ils se destinent à devenir inspecteur ou chef d'établissement. Certains pourront accéder à des emplois fonctionnels.

Des **entretiens d'accompagnement par des conseillères RH de proximité** proposés aux personnels de la filière administrative, sur rendez-vous ou lors de permanences en établissement.



### FOCUS

#### LE PLAN D'ACTION ACADÉMIQUE POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

L'académie d'Amiens a validé, en janvier 2022, son premier plan d'action pour l'égalité professionnelle, en concertation avec les organisations syndicales. Il a pour vocation de lutter contre toutes les formes de discriminations et **d'éliminer les stéréotypes sexuels**.

Une référente académique a ainsi été nommée en septembre 2022 afin **d'impulser la politique des droits des femmes** et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Depuis, de nombreuses actions ont été mises en œuvre : sensibilisation et formations, nouveau dispositif de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles au travail, prévention des stéréotypes de genre dans les recrutements, création d'un livret de la parentalité etc.



2.

La **TRANSMISSION**  
des **SAVOIRS**  
**FONDAMENTAUX**  
au cœur du projet  
de l'École





# LA PROGRESSION de tous les élèves À L'ÉCOLE PRIMAIRE

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 100 % des classes de grande section, CP et CE1 plafonnées à 24 élèves.
- 84 % des classes de grande section dédoublées en éducation prioritaire (100 % en 2024).
- De nouvelles évaluations en CM1.
- Du soutien scolaire renforcé pour les élèves.
- Des feuilles de route académiques pour les savoirs fondamentaux.

*L'investissement massif dans l'école primaire doit permettre de poursuivre l'élévation du niveau des élèves. L'instauration du soutien scolaire dans le cadre du Pacte enseignant est un levier supplémentaire pour aider les équipes à transmettre des savoirs solides aux élèves.*

## DANS L'ACADÉMIE



**LE PLAN MATERNELLE** sera mis en place dès la rentrée de septembre 2023 et concernera un tiers des enseignants, sous forme de formations en français ou en mathématiques.

### LES PLANS MATHÉMATIQUES ET FRANÇAIS POUR FORMER LES ENSEIGNANTS

- 45,6 % d'enseignants formés dans le plan mathématiques soit 4 429 enseignants ;
- 47 % d'enseignants formés dans le plan français soit 4 533 enseignants.

Ces formations de 5 jours permettent aux enseignants de travailler en petits groupes à l'élaboration de séquences, à la production de ressources, de partager des outils et expériences :

- en mathématiques : résolution de problèmes, numération, calcul, manipulation, verbalisation, abstraction, grandeurs et mesures etc. ;
- en français : phonologie, vocabulaire/lexique, compréhension orale de textes, production d'écrits, fluence etc.

### Les évaluations en chiffres

- 22 170 CP
- 22 470 CE1
- 23 485 CM1

## DANS CHAQUE DÉPARTEMENT, UN PLAN D'ACTION DÉDIÉ À LA LECTURE

### 170 enseignants de l'Aisne formés au titre d'un plan lecture départemental

Le département de l'Aisne, particulièrement concerné par des problèmes de maîtrise de la langue, a mis en œuvre dès septembre 2021 un « Plan lecture ». Tout d'abord appliqué à 43 écoles, puis à 36 écoles en 2022, ce plan en concernera 15 dès la rentrée 2023, ciblées en fonction de plusieurs critères parmi lesquels les résultats aux évaluations de rentrée et de mi-CP, qui se situent en-dessous des attendus au regard de l'indice de position sociale. Au total, 170 enseignants de CP auront ainsi bénéficié d'une formation de 7 jours au sein de l'INSPÉ, à Laon, d'ateliers thématiques ainsi que de visites et journées pilotées par les inspecteurs de circonscription. Les enseignants ont en outre reçu un appui quant à l'usage de leur manuel de lecture.

Ce plan s'intéresse plus particulièrement à 5 leviers pédagogiques : la production d'écrits, la fluence, la compréhension, le vocabulaire, le geste d'écriture.

Outre la satisfaction des enseignants quant à la formation suivie, les premiers résultats des élèves ont pu être mesurés à l'issue des évaluations CE1 2022 et montrent une amélioration très sensible,

notamment dans les écoles où le changement de manuel a conduit à un travail d'équipe des enseignants, accompagnés par les concepteurs de ces manuels.

Il s'élargit à la rentrée 2023 à un plan Calcul, concernant 12 écoles, qui bénéficieront de la même ingénierie de formation autour de la construction du nombre et des procédures de calcul.

### Dans la Somme, plus d'une trentaine d'écoles engagées

Dans la Somme, le plan d'action lecture a débuté en 2022. Le PAD est construit autour de 3 axes : le lexique/vocabulaire, la fluence/lecture et le raisonnement (qui est aussi une dimension transversale des deux premiers axes). Les écoles sont sélectionnées à partir des évaluations nationales CP, CE1 et 6<sup>e</sup> et engagées pour 3 ans.

L'une des stratégies de ce plan consiste à former l'équipe entière de l'école dans l'axe choisi par celle-ci au regard des besoins de ses élèves. De plus, les directeurs d'école bénéficient d'une formation spécifique au pilotage pédagogique collaboratif. Les enseignants et les directeurs recevront, en année 1 du plan, une formation d'une durée de plus de 6 jours à laquelle s'ajouteront des visites de soutien des enseignants dans les classes par un formateur. Les pratiques pédagogiques efficaces sont valorisées et mutualisées entre équipes.

Lancé à titre expérimental à la rentrée 2022 avec 17 écoles, le plan se généralise à la rentrée 2023 à l'ensemble des circonscriptions, avec 18 écoles supplémentaires.

### Dans l'Oise, des plans lecture et calcul pour les professeurs de CP

Ces deux plans de formation, initiés dès l'an dernier, ont pour objectifs de développer les expertises didactiques, pédagogiques et disciplinaires des formateurs et des enseignants, de favoriser la formation de proximité et d'améliorer les résultats des élèves. 120 enseignants de tout le département en bénéficieront courant 2023-24.

- Pour établir son ciblage d'écoles, la DSDEN de l'Oise s'est appuyée sur les résultats des évaluations nationales de CP et CE1 ainsi que sur une analyse des IPS, en prêtant une attention particulière aux items relatifs à la lecture et aux opérations mathématiques.
- Dans une volonté d'impliquer l'ensemble des interlocuteurs pédagogiques du 1<sup>er</sup> degré, les équipes de circonscriptions ont, dans un premier temps, bénéficié d'une formation sur l'enseignement de la lecture au CP : encodage et production d'écrits, fluence, vocabulaire et compréhension, analyse de manuels etc.
- En fin d'année scolaire 2022-23, ce sont les 120 enseignants concernés qui ont bénéficié d'une première journée de formation sur l'enseignement de la lecture ou du calcul. De nouvelles sessions de formation sont d'ores et



déjà programmées dans le courant de cette année à l'attention de ces mêmes professeurs.

- Un suivi des plans de formation par les équipes de circonscription et les formateurs permettra de poursuivre les apports didactiques et pédagogiques, de réfléchir collectivement aux pratiques de classe, d'améliorer l'adaptation de l'enseignement en fonction du profil des élèves et d'ajuster les progressions en fonction des acquis et des besoins des élèves.

## 15 LABORATOIRES MATHÉMATIQUES

Destinés prioritairement aux enseignants, les laboratoires de mathématiques - appelés « labomath » - sont des lieux dédiés en collège ou en lycée visant à **contribuer au développement professionnel en équipe des professeurs**. Ce sont des lieux privilégiés offrant la possibilité de construire localement et collectivement avec les écoles et établissements du bassin une réflexion didactique et disciplinaire partagée de la maternelle à la troisième et même jusqu'au lycée.

**L'académie compte 15 laboratoires, dont 4 en cours d'ouverture :**

- Amiens, lycée Delambre (en cours)
- Saint-Quentin - collège Montaigne
- Fresnoy-le-Grand - collège Villard-de-Honnecourt
- Soissons - collège Gérard Philipe
- Saint-Quentin - lycée Pierre de la Ramée
- Chauny, lycée Gay-Lussac
- Château-Thierry, lycée Jules Verne
- Beauvais - lycée Paul Langevin
- Clermont - lycée Cassini
- Compiègne - lycée Pierre d'Ailly
- Compiègne, collège André Malraux
- Estrées-Saint-Denis - collège Abel Didelet
- Nogent sur Oise, collège Berthelot (en cours)
- Noailles, collège Anna de Noailles (en cours)
- Chantilly, lycée Jean Rostand (en cours)

## FOCUS

**LE LABO MATHÉMATIQUES DU LYCÉE LANGEVIN À BEAUVAIS** fait partie des plus anciens laboratoires de mathématiques de l'académie. Il dispose d'une salle dédiée qui permet d'accueillir un groupe d'élèves (permanence). Le dynamisme et l'investissement des enseignants de mathématiques ont permis au fil des ans d'enrichir les actions proposées aux élèves : proposition d'énigmes hebdomadaires, création des clubs (échec, informatique, mémoire et jeux mathématiques), participation à la semaine des mathématiques, participation à des concours, conférences, formations en interne, interventions d'anciens élèves, ouvertures vers les collèges Anna de Noailles et Jean-Baptiste Pellerin.



# Un COLLÈGE EN MUTATION

## pour la **RÉUSSITE** de tous les élèves

### CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un accompagnement renforcé en 6<sup>e</sup> avec une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et la généralisation de Devoirs faits.
- Une continuité éducative assurée de 8 h à 18 h dans plusieurs Cités éducatives expérimentatrices.
- L'extension de la part collective du pass Culture aux classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>.
- Des activités de découverte des métiers proposées dès la 5<sup>e</sup>.
- L'évaluation des élèves de 4<sup>e</sup> en français et en mathématiques.
- 2 heures de sport en plus : un dispositif qui encourage, sur le temps périscolaire, la pratique sportive et l'activité physique.

### DANS L'ACADÉMIE



#### RENFORCER DEVOIRS FAITS

En 2022-23, 32,6 % des collégiens de l'académie ont bénéficié de Devoirs faits avec une moyenne de 1,53 h/semaine. Ces données placent l'académie **au-dessus de la moyenne nationale** (France : 29 % de bénéficiaires) et montrent d'ailleurs une bonne appropriation de la mesure par les établissements de l'éducation prioritaire (49 % des élèves contre 30 % hors éducation prioritaire).

Cette année, Devoirs faits sera généralisé à l'ensemble des 6<sup>e</sup> de l'académie.

#### Les évaluations en chiffres

- 24 500 6<sup>e</sup>
- 24 300 4<sup>e</sup>

# COLLÈGE

**NOUVEAUTÉS**  
**RENTRÉE 2023**

### UNE NOUVELLE CLASSE DE 6<sup>e</sup>...

- **Des élèves avec des savoirs fondamentaux mieux maîtrisés**  
**1 h hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques**
  - Des heures organisées en sessions
  - Sur des compétences ciblées
  - Des élèves répartis en groupes selon leurs besoins
  - Avec un professeur de collège ou un professeur des écoles
  - Un suivi individualisé
- **Des élèves mieux suivis**  
**Devoirs faits obligatoire pour tous les élèves**
  - Une aide aux devoirs au collège pour acquérir des méthodes
  - Selon les besoins de chaque élève
  - En complément des heures de cours
  - Avec des professeurs et des personnels qualifiés
- **Des élèves mieux préparés à l'usage du numérique et des réseaux sociaux**  
**PIX 6<sup>e</sup>**
  - Un renforcement des compétences numériques
  - Un module spécifique sur la cybersécurité et sur la prévention du cyberharcèlement
  - Une attestation numérique PIX 6<sup>e</sup>

### ... TREMPLIN POUR RÉUSSIR AU COLLÈGE

- **Des élèves plus épanouis grâce aux arts et à la culture**  
**Pass Culture**
  - Extension de la part collective aux élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>
  - 25 € par élève pour chacun des niveaux de collège, soit 100 € sur 4 ans
  - Part collective uniquement dédiée aux activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs
- **Des élèves plus ouverts et aux horizons plus larges**  
**Dès la 5<sup>e</sup> : découverte des métiers**
  - Un temps pédagogique dédié pour mieux connaître les métiers, leurs évolutions et les formations
  - Des rencontres avec des professionnels, des expériences d'immersion et la découverte des formations post-collège
  - Dans le cadre du parcours Avenir
- **Des élèves aux savoirs et aux compétences plus solides**  
**En 4<sup>e</sup> : de nouvelles évaluations nationales pour des élèves mieux suivis**
  - En complément des évaluations de 6<sup>e</sup> et d'entrée au lycée
  - Pour mieux identifier les besoins des élèves et pour permettre aux professeurs d'y répondre
- **Des élèves plus actifs et en bonne santé**  
**2 h d'activité physique et sportive en plus par semaine**
  - 2 h de sport hebdomadaires en complément des heures d'EPS au collège
  - Pour les élèves volontaires et ceux les plus éloignés de la pratique sportive
  - Sur le temps périscolaire, dans le collège ou à proximité
  - Activité proposée par les clubs sportifs et les structures de loisirs sportifs
  - Pour un rapprochement entre les structures sportives et les collèges
  - 10 % des collèges concernés à la rentrée 2023, puis généralisation progressive



## FOCUS

**6<sup>e</sup> TREMPLIN : BILAN  
APRÈS UN AN DE FONCTIONNEMENT**

Partant du constat qu'une part significative d'élèves arrive en 6<sup>e</sup> avec des fragilités (on estime entre 20 et 30 % la part des élèves qui entrent en 6<sup>e</sup> avec des lacunes en français et en mathématiques dans certains collèges, notamment dans des secteurs ruraux), le rectorat a lancé courant 2022 une expérimentation auprès de 6 collèges de l'académie.

L'ambition de ces « 6<sup>e</sup> Tremplin » est de mieux accompagner les élèves qui entrent au collège avec un niveau insuffisant dans ces deux disciplines : en une année, à raison de plusieurs séquences de renforcement hebdomadaires dispensées par des enseignants du collège et des professeurs des écoles, l'objectif est de les faire travailler sur des fondamentaux en français (particulièrement en fluence), mathématiques (prioritairement les automatismes de calcul) afin de **leur permettre de rebondir, mieux outillés, pour la suite de leur scolarité.**

Cette expérimentation a porté l'an dernier sur **120 collégiens scolarisés dans 6 établissements ruraux** de l'Aisne, l'Oise et la Somme (hors éducation prioritaire).

Au cours de cette première année de fonctionnement :

- les enseignants impliqués ont été accompagnés par une équipe de formateurs académiques pour parfaire leurs pratiques pédagogiques et partager leurs expériences, chaque projet tremplin ayant ses propres caractéristiques et modalités de déploiement interne ;
- le niveau des élèves tremplin a fait l'objet d'un suivi rigoureux : leurs progrès en lecture, fluence, compréhension de texte et de consignes, écriture, calculs, raisonnements mathématiques ont été évalués en cours et en fin d'année, tout comme leur évolution dans le reste des disciplines.

**Le bilan est positif :**

- **les évaluations ont montré de nets progrès chez les élèves ciblés**, qui ont tous accédé au niveau 5<sup>e</sup> ;

- au-delà de leurs progrès scolaires, les enseignants ont en outre noté **une amélioration de leurs compétences psychosociales en classe** : participation orale, confiance en eux, méthode de travail personnel, autonomie... ;
- les échanges de pratiques entre les enseignants et les journées de formation les ont faits évoluer dans le quotidien de la classe ;
- les familles ont exprimé leur satisfaction, constatant les bénéfices des interventions spécifiques et ciblées.

**À la rentrée 2023, l'expérimentation est étendue à 12 collèges supplémentaires.** L'académie comptera donc cette année 18 6<sup>e</sup> Tremplin :

**AISNE**

- collège Jules Ferry à Rozoy-sur-Serre
- collège Jacques Prévert à Marle
- collège Villard-de-Honnecourt à Fresnoy-le-Grand
- collège Joliot Curie à Tergnier
- collège Pierre et Marie Curie à Braine
- collège Maurice Wajsfelner à Cuffies

**OISE**

- collège Compère Morel à Breteuil
- collège Louise Michel à Saint-Just-en-Chaussée
- collège Jean Moulin à Formerie
- collège Ferdinand Buisson à Grandvilliers
- collège Aramont à Verberie
- collège Marcel Pagnol à Betz

**SOMME**

- collège Jean-Marc Laurent à Amiens
- collège du Bois l'Eau à Bernaville
- collège Gabrielle-Marie Scellier à Airaines
- collège Charles Bignon à Oisemont
- collège Pierre et Marie Curie à Albert
- collège Aristide Briand à Chaulnes



## 2.3

# LE REMPLACEMENT des professeurs absents : UNE PRIORITÉ NATIONALE

**CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023**

- **L'amélioration du remplacement des professeurs absents** dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, quelle qu'en soit la durée.
- **La systématisation du remplacement de courte durée** (inférieur à 15 jours) dans le 2<sup>d</sup> degré.

*Le remplacement des professeurs absents est une priorité du ministère pour assurer la continuité des enseignements pour les élèves. Des moyens inédits sont prévus pour déployer le remplacement de courte durée (inférieur à 15 jours) dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte, avec une rémunération incitative pour les enseignants volontaires : 1 250 € bruts pour un forfait de 18 heures, soit 69 € bruts de l'heure.*

*Le suivi des remplacements sera organisé depuis l'établissement et piloté en département, en académie et au niveau national, pour veiller à la bonne mise en œuvre des plans annuels déployés dans tous les établissements et en suivre la mise en œuvre, et pour accompagner les chefs d'établissement.*

**UN PLAN ANNUEL POUR  
LE REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE  
(RCD)**

Afin de répondre à l'objectif d'amélioration continue et d'**accompagner au mieux les établissements scolaires dans leur gestion des ressources humaines**, l'académie a mis en place un pilotage de la politique prioritaire RCD au sein du rectorat.

**Un référent académique RCD**, en l'occurrence le chef de la division des personnels enseignants, s'est vu en outre confier les missions suivantes :

- renforcer le pilotage du remplacement à tous les niveaux ;
- conseiller et accompagner les chefs d'établissement pour l'amélioration du RCD ;
- animer le réseau d'établissements pour la diffusion de bonnes pratiques, l'implantation d'outils ;
- le cas échéant, rechercher des solutions de remplacement.

L'objectif visé est la **systèmeatisation du remplacement de courte durée dans tous les établissements**. De la responsabilité du chef d'établissement, en concertation avec les

équipes pédagogiques, un plan annuel RCD permet de disposer d'une organisation pour assurer effectivement les heures prévues à l'emploi du temps des élèves en cas d'absence des personnels enseignants.

Le plan annuel RCD est un document opérationnel qui définit les objectifs, les moyens pédagogiques, les modalités, les créneaux hebdomadaires qui vont être couverts ainsi que les modalités d'évaluation du dispositif. Ce plan annuel décrit la stratégie collective et les actions concrètes à appliquer pour couvrir les absences de courte durée par le recours prioritaire aux enseignants volontaires et, à défaut, aux personnels d'éducation pour l'encadrement des élèves lors de séquences pédagogiques organisées au moyen d'outils numériques. Présenté au conseil d'administration de l'établissement et transmis au recteur d'académie, qui s'assure de sa conformité, ce plan RCD fait l'objet d'un suivi régulier à des fins d'amélioration du dispositif de remplacement de courte durée.



# L'ACQUISITION des COMPÉTENCES NUMÉRIQUES tout au long du parcours scolaire

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La généralisation de PIX en 6<sup>e</sup>.
- Une nouvelle filière cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (Ciel) en voie professionnelle.
- La mise en ligne du dispositif de formation des enseignants PIX+ Édu.

### LA CERTIFICATION PIX, POUR ÉVALUER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES ÉLÈVES DE 6<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ET TERMINALE

PIX est un outil d'évaluation en ligne des compétences numériques, qui concernait jusqu'à présent les seuls élèves de 3<sup>e</sup> et de terminale. Cette année, **Pix verra son périmètre étendu aux classes de 6<sup>e</sup>** : tous les élèves de ce niveau se verront ainsi proposer, dans le courant de l'année, 2 parcours d'évaluation : un premier concernant la maîtrise de base de l'outil numérique, un second sur la prévention du cyberharcèlement par le bon usage des outils et des réseaux sociaux. Résolument pratiques et ancrés dans le réel, ces parcours invitent les élèves à trouver des réponses concrètes à des problèmes quotidiens. Utiliser son esprit critique et sa capacité de déduction pour prendre les meilleures décisions pour se protéger, déjouer les pièges, et aussi pour prendre l'assurance.

### L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES (NSI) PROPOSÉ PAR 28 LYCÉES

L'enseignement de spécialité Numérique et sciences informatiques (NSI), créé en 2020, est aujourd'hui **proposé dans les deux tiers des lycées de l'académie**. Dans la continuité de cet enseignement de spécialité, les élèves qui souhaitent poursuivre dans cette voie disposent notamment de ces deux possibilités :

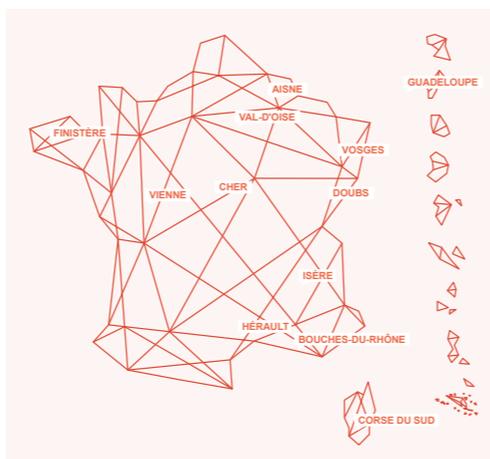
- la classe préparatoire MP2I « Mathématiques, physique, ingénierie et informatique », créée en septembre 2021 au lycée Louis Thuillier (Amiens) ;
- la formation pour préparer le CAPES « Numérique et sciences informatiques » créé en 2020 à l'UPJV.

### TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DE L'AISE : DES CONTENUS PÉDAGOGIQUES ASSOCIÉS AUX ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

En 2020, l'Aisne a été choisie pour participer, avec 11 autres départements, à l'**expérimentation des Territoires numériques éducatifs (TNE)**.

Une première dotation de 9 millions d'euros a permis de financer l'acquisition de matériels numériques et informatiques dans plus de 200 écoles (tablettes, écrans interactifs, kits visio, robots etc.).

Cette année sera consacrée au déploiement de ressources numériques à destination des équipes éducatives ainsi qu'à un équipement complémentaire, notamment pour des écoles engagées dans « Notre école, faisons-la ensemble ».



# Une plus grande OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Le renforcement de l'apprentissage de l'anglais pour les 96 % d'écoliers et les plus de 99 % de collégiens qui l'étudient.
- Plus de 1 100 écoles et établissements labellisés Euroscol.
- L'encouragement des partenariats avec des établissements étrangers.

L'ouverture européenne et internationale de notre système éducatif est un axe fort des projets académiques. Chaque délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) met en œuvre ces actions, et dans les établissements, les enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI) jouent un rôle décisif de conseil et d'accompagnement.

## DANS L'ACADÉMIE



L'ouverture européenne et internationale est un axe de développement fort dans le système éducatif et permet en premier lieu de **développer des compétences transversales**, linguistiques et interculturelles.

### ERASMUS+ : UN BUDGET DE PRÈS DE 2 MILLIONS D'EUROS

Le programme Erasmus+ est un des dispositifs majeurs permettant de financer la coopération et les mobilités entre les 33 pays membres du programme. L'académie d'Amiens et ses établissements scolaires bénéficient pour une période de 2 ans (juin 2023 à mai 2025) d'un **budget de près de 2 millions d'euros** (1 871 290 euros) qui permettra de **financer des mobilités d'élèves et de personnels**. L'an dernier, **725 élèves de l'académie et 341 enseignants** sont partis en mobilité Erasmus+.

### LABEL EUROSCOL

Le label Euroscol reconnaît l'engagement dans une dynamique d'ouverture européenne et internationale des écoles et des établissements scolaires et s'inscrit dans la construction d'un espace européen de l'éducation.

À l'issue de la campagne 2023, l'académie d'Amiens compte **56 écoles et établissements** scolaires labellisés Euroscol (13 écoles, 19 collèges, 16 lycées généraux et 8 lycées professionnels).

### DE MULTIPLES PARTENARIATS À L'INTERNATIONAL

Les partenariats avec d'autres régions d'Europe et du monde, tous portés au niveau de la région académique, sont essentiels pour bénéficier d'un réseau et d'échanges sur lesquels de très nombreux projets s'appuient. L'académie a tissé des liens historiques avec la **Thuringe** (Allemagne), le **comté de Durham** (Royaume-Uni), l'**Oklahoma** (États-Unis) l'**Autriche** (Haute-Autriche), l'AREF du Drâa Tafilalet (**Maroc**), la **Galice** (Espagne) et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (**Québec - Canada**). D'autres partenariats sont en cours de renouvellement ou de négociation, comme avec la province d'**Asti** en Italie, ou les régions d'**Andalousie**, d'**Aragon** et de **Madrid** en Espagne.

### FOCUS

#### DEPUIS 15 ANS : UN PARTENARIAT AVEC L'OKLAHOMA

Ce partenariat historique permet à des élèves d'une trentaine d'établissements d'échanger régulièrement avec leurs camarades américains et de participer à des voyages outre-Atlantique. Cette année, une enseignante américaine exercera d'ailleurs au collège Jules Verne de Rivery.



## Deux nouvelles écoles franco-québécoises à Ham et à Creil

L'académie comptera 6 écoles franco-québécoises à la rentrée 2023 (4 dans l'Aisne et 2 nouvelles dans la Somme et l'Oise), issues d'un partenariat entre l'académie d'Amiens et le Centre de services scolaires Marguerite Bourgeoys au Québec :

- école élémentaire Léo-Lagrange à Villers-Cotterêts (France) & école au Trésor-du-Boisé à Saint-Laurent (Québec)
- école primaire du Centre à Soissons (France) & école Laurentides à Saint-Laurent (Québec) ;
- école primaire Eugène Corrette à Saint-Quentin (France) & école Katimavik à Saint-Laurent (Québec) ;
- école Delaunay-Kergomard à Laon (France) & école Sainte-Catherine Labouré à Montréal (Québec) ;
- école Jules Verne de Ham (France) & école alternative Nouvelle Querbes de Montréal (Québec) [nouveau 2023]
- école Albert Camus de Creil (France) & école Notre Dame de la Garde de Verdun à Montréal (Québec) [nouveau 2023].

Ces écoles jumelées donnent une nouvelle impulsion à la coopération éducative, déjà très étroite, entre les ministères français et

québécois. Elles sont nées d'une volonté commune de **favoriser les échanges, le partage et l'enrichissement mutuel**. Elles permettent aux élèves des deux côtés de l'Atlantique de bénéficier des meilleures pratiques françaises et québécoises notamment grâce à des échanges virtuels, des réflexions et des projets communs.

Quatre principaux axes de travail communs sont établis :

- le pilotage pédagogique du directeur : s'engager dans un pilotage efficace et coopératif ;
- la pédagogie : favoriser des démarches efficaces ;
- la collaboration : favoriser le partage et les échanges ;
- le numérique : favoriser l'innovation et déployer les nouvelles technologies.

De plus, afin de créer une dynamique de réseau, **ces 6 écoles sont engagées dans un projet commun CNR-Notre école, faisons-la ensemble**, qui prévoit des journées d'ateliers et de formations dans chacun des 3 départements autour du développement **des pratiques collaboratives et du leadership pédagogique**, de l'accompagnement au changement et du travail en communautés de pratiques centrées sur l'apprentissage des élèves.



## 2.6

# La poursuite DE LA FORMATION DE NOS PROFESSEURS

### CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 10 parcours de formation en ligne pour les professeurs entrant dans le métier.
- La formation de **référents secourisme en santé mentale**.
- L'extension du **plan pHARe dans tous les lycées**.
- La formation de **référents dans chaque collège pour la découverte des métiers**.
- La mise en place, dans 13 académies, d'une **formation des professeurs de la voie professionnelle au développement par leurs élèves des compétences du XXI<sup>e</sup> siècle**.

### DANS L'ACADÉMIE



#### L'EAFC : FORMER NOS PERSONNELS TOUT AU LONG DE LEUR CARRIÈRE, AU PLUS PRÈS DE LEURS BESOINS

L'École académique de la formation continue (EAFC), qui a vu le jour au printemps 2022, s'adresse à tous les personnels de l'académie, quels que soient leur métier, fonction, mission et ancienneté.

Son organisation permet de **diriger chacun vers des parcours de formation centrés sur son profil et sa situation professionnelle**. Structurée en 3 cycles, elle couvre l'ensemble des besoins des personnels en termes de formation continue, **depuis leur début de carrière jusqu'au perfectionnement de leurs compétences professionnelles**.

#### FORMER LES FUTURS PROFESSEURS DES ÉCOLES : LES PPPE, 3 PARCOURS INNOVANTS

Les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) proposent aux néo-bacheliers un nouveau cursus pour se préparer à devenir enseignant du 1<sup>er</sup> degré. En partenariat avec l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), l'académie en compte 3 sur son territoire :

- au lycée Félix Faure de Beauvais, adossé à une licence de Lettres-Humanités ;
- au lycée Édouard Gand d'Amiens, adossé à une licence de Mathématiques ;
- au lycée Gérard de Nerval de Soissons, adossé à une licence STAPS.

Les étudiants inscrits en PPPE suivent durant trois ans un enseignement universitaire dans le domaine de spécialité de leur choix et bénéficient en parallèle de cours au sein d'un

lycée. Réunis en groupes restreints (20 à 30 élèves par promotion), ils **alternent enseignements disciplinaires et stages d'observation et de pratique** pour se familiariser de manière progressive au métier d'enseignant.

Une particularité est à noter concernant la formation offerte à Soissons : il s'agit du **seul PPPE de France à être adossé à une licence STAPS**.

### FOCUS

#### LE PPPE LETTRES-HUMANITÉS DE BEAUVAIS : RETOUR SUR 3 ANNÉES D'EXISTENCE

Le PPPE Lettres-Humanités de Beauvais a été le premier parcours à ouvrir dans l'académie, en 2021. La première promotion entre dans sa dernière année de licence : elle compte actuellement 27 élèves. À la fin de l'année, les étudiants ayant obtenu leur diplôme pourront poursuivre, s'ils le souhaitent, vers un master MEEF - métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

À noter, tous les L2 et L3 de cette formation sont sous contrat de pré-professionnalisation et officient en tant qu'assistants d'éducation (AED) dans des écoles. En 2<sup>nd</sup>e année de licence, ces contrats rémunérés prévoient des temps d'observation en classe ; en L3, les « pré-pro » ont notamment pour mission la prise en charge d'activités éducatives et des interventions ponctuelles sous la responsabilité d'un professeur.

La formation beauvaisienne regroupe cette année 83 élèves : 27 en L3, 26 en L2 et 30 en L1.

3.

Les **VALEURS**  
de la **RÉPUBLIQUE :**  
une École protectrice  
et émancipatrice





# COMBATTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE sous toutes ses formes

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un **déploiement obligatoire de pHARe** dans 100 % des écoles, collèges et lycées.
- La désignation d'un **coordonateur harcèlement** dans chaque collège.
- Une mobilisation d'un **nouveau cadre réglementaire** permettant de changer d'école un élève auteur de harcèlement.

## DANS L'ACADÉMIE



### UNE CELLULE ACADÉMIQUE POUR PRÉVENIR, ANIMER ET SOUTENIR

L'académie dispose d'une cellule dédiée à la lutte contre le harcèlement scolaire : composée de **référents académiques et départementaux**, elle répond à différents besoins (formation, actions de sensibilisation, soutien dans la gestion des situations de harcèlement) et s'adresse à tous les publics : élèves, enseignants, familles, partenaires.

Depuis la rentrée 2023-2024, cette cellule est renforcée avec **deux personnes à temps plein** exclusivement dédiées à cette mission. Elle se réunit toutes les semaines en présence du recteur et d'autres acteurs de la lutte contre le harcèlement.

Elle a un rôle d'écoute de suivi et d'accompagnement de toutes les situations de harcèlement portées à sa connaissance. Elle veille au déploiement du programme pHARe au sein des établissements et à la mise en œuvre d'actions pour améliorer le bien-être des élèves.

### PROGRAMME PHARE : UNE DYNAMIQUE FORTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Le programme pHARe prévoit :

- la constitution d'une équipe ressource formée (5 personnes en circonscription, 5 personnes en établissement) ;
- la rédaction d'un protocole de traitement ;
- la formation d'une équipe d'ambassadeurs élèves ;
- la participation aux temps forts : journée de lutte contre le harcèlement, prix NAH, Safer Internet Day ;
- l'organisation des 10h d'apprentissage annuelles ;
- la mise en place d'ateliers « parents ».

### LA FORMATION DES PERSONNELS POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

L'ensemble des établissements scolaires de l'académie est désormais concerné par le plan pHARe de lutte contre le harcèlement scolaire, depuis les écoles jusqu'aux lycées.

À ce jour et depuis la création de ce programme, plus de 1 200 personnels ont été formés aux gestes, postures et réactions pour améliorer le climat scolaire. Les équipes pHARe, composées d'enseignants, de CPE, de personnels médico-sociaux et de vie scolaire, prennent en charge au sein de l'établissement les situations de harcèlement entre élèves pour favoriser le vivre ensemble.

Pour ce faire, l'académie s'est dotée de 35 formateurs pHARe, sous la supervision de la cellule académique de lutte contre le harcèlement. Le plan de formation se poursuivra cette année encore auprès de l'ensemble des personnels concernés, en écoles, collèges et lycées.

### La lutte contre le harcèlement en chiffres

- **2 personnes à temps plein**
- **12 référents** académiques et départementaux
- **35 formateurs** académiques
- **1 200 personnels formés**

# Que fait l'École en cas de HARCÈLEMENT ?

**pHARe** Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

## RECUEIL DE L'INFORMATION

- **Via les interlocuteurs de proximité** : directeur d'école ou chef d'établissement, enseignants, coordonnateur harcèlement, ambassadeurs et équipe ressource pHARe
- **Via l'extérieur** : 3020, 3018, ligne académique, courrier, etc.

## PREMIÈRES ACTIONS

- **Accueil des victimes**
- **Échanges avec les parents** des victimes
- **Mesures de protection**
- **Information des parents** des élèves impliqués

## PRISE EN CHARGE

### En cas d'intimidation

#### Par qui ?

L'équipe ressource pHARe

#### Comment ?

- Entretiens **avec les victimes**
- Entretiens **avec les élèves impliqués** (témoins et auteurs)
- Information régulière des **familles**

#### Au bout de 15 jours :

- si l'intimidation est terminée : veille active (victimes et élèves impliqués)
- si l'intimidation persiste : suite du protocole

### En cas d'intimidation persistante ou de harcèlement

#### Par qui ?

L'inspecteur de l'éducation nationale et le **directeur** d'école ou l'**équipe de direction** de l'établissement

#### Comment ?

- **Signalement** de la situation :
  - à l'administration (académie, ministère)
  - au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale)
- **Traitement immédiat** de la situation :
  - Rencontres avec les personnes impliquées (victimes, témoins, auteurs, familles)
  - Mesures de protection de l'élève ou des élèves victimes
  - Mesures conservatoires
- En cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre et de risque caractérisé pour la sécurité ou la santé des autres élèves, **changement d'école de l'élève auteur** (1<sup>er</sup> degré)
- **Sanctions disciplinaires** (dans le 2<sup>d</sup> degré)
- **Accompagnement et suivi à long terme** des élèves concernés
- **Actions de sensibilisation** dans l'école ou l'établissement





# FAIRE ADHÉRER

## les élèves

# À LA LAÏCITÉ ET AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

### CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La remise du **projet de nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC)** par le Conseil supérieur des programmes (CSP) pour une mise en œuvre à la rentrée 2024, avec un doublement du temps d'enseignement au cycle 4.
- La **formation spécifique des inspecteurs de l'éducation nationale et des conseillers principaux d'éducation (CPE)** en prolongement du Plan laïcité du 9 novembre 2022.

### DANS L'ACADÉMIE



#### UN PLAN DE FORMATION CONSÉQUENT POUR RÉPONDRE AUX PRIORITÉS NATIONALES ET ACADÉMIQUE

Ces dernières années, l'académie a déployé d'importants moyens pour assurer la formation de ses personnels aux valeurs de la République, multipliant par 4 le nombre de journées de formation dispensées entre 2018 et 2023.

**L'équipe des formateurs a été considérablement renforcée** (30 formateurs : inspecteurs et professeurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, personnels de direction).

Le plan national de formation obligatoire à la laïcité et aux valeurs de la République se poursuit pour la 3<sup>e</sup> année : il concerne tous les personnels intervenant dans les établissements scolaires.

En 2022-2023 :

- 86 établissements du second degré de l'académie ont été concernés, représentant **plus de 5 200 personnes** ;
- toutes les circonscriptions du premier degré ont été concernées, soit **un total de près de 3 200 professeurs des écoles et directeurs**.

L'effort est aussi poursuivi en direction **des jeunes professeurs** de l'académie. Tous les stagiaires ont reçu une formation spécifique tout comme les néo-titulaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> années.

Enfin, tous les personnels de direction ont eu un temps de travail et de concertation avec les inspecteurs entre le mois de mars et de juin 2023.



# Promouvoir L'ÉGALITÉ et lutter CONTRE LES DISCRIMINATIONS

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- L'engagement des établissements dans le **label Égalité filles-garçons** fortement encouragé.
- La priorité donnée à la **lutte contre le harcèlement LGBTphobe**.
- **Une visite obligatoire** d'un lieu de mémoire et d'histoire organisée au cours de la scolarité.

## DANS L'ACADÉMIE



### NOUVELLE LABELISATION « ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS » : 18 ÉTABLISSEMENTS EN PREMIÈRE LIGNE DANS LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES

Inauguré l'an dernier, le label « Égalité filles-garçons » vise à donner une meilleure visibilité aux actions menées dans les établissements dans le cadre de **l'éducation contre les représentations stéréotypées**, pour la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les choix d'orientation favorisant la mixité.

**18 collèges et lycées de l'académie** se sont d'ores et déjà vus décerner ce nouveau label. Une nouvelle vague de labellisation sera effectuée dans le courant de l'année pour les établissements volontaires.

#### AISNE :

- Belleu, collège Jean Mermoz
- Hirson, collège Georges Cobast
- Saint-Quentin, espace scolaire Condorcet

#### OISE :

- Beauvais, collège George Sand
- Beauvais, lycée Félix Faure
- Brenouille, collège René Cassin
- Estrées-Saint-Denis, collège Abel Didelet
- Noyon, cité scolaire
- Ressons-sur-Matz, collège de la Vallée du Matz
- Ribécourt-Dreslincourt, lycée professionnel Arthur Rimbaud
- Montataire, collège Anatole France
- Nogent-sur-Oise, lycée Pierre et Marie Curie
- Senlis, collège Albéric Magnard

#### SOMME :

- Amiens, lycée professionnel l'Acheuléen
- Amiens, collège Arthur Rimbaud
- Amiens, lycée La Hotoie
- Amiens, lycée Madeleine Michelis
- Doullens, lycée de l'Authie



## UN PLAN ACADÉMIQUE DE LUTTE CONTRE LES LGBTPHOBIES

Dans une volonté de combattre les atteintes à l'encontre des personnes LGBT+ et d'accompagner les élèves, les personnels et familles LGBT+, l'académie d'Amiens s'est engagée dès mai 2021 dans un **plan académique de lutte contre les LGBTphobies**. Il s'articule autour de plusieurs points fondamentaux avec à sa base un **observatoire, constitué d'acteurs du milieu éducatif ainsi que de partenaires** (associations, fédérations de parents d'élèves etc.).

Cet observatoire se réunit plusieurs fois par an pour dresser un constat des problématiques rencontrées, **envisager de manière concertée des plans d'actions ciblées** ou générales sur l'ensemble du territoire (formation des personnels, actions éducatives, soutien des équipes et des élèves).

## PRÈS DE 500 PERSONNELS FORMÉS À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Fortement engagée dans la lutte contre toutes les formes de discriminations, l'académie d'Amiens propose à ses personnels enseignants, éducatifs, administratifs et médico-sociaux une **offre variée de formations continues** grâce notamment à un parcours « Égalité et lutte contre les discriminations de genre » qui porte aussi bien sur l'égalité filles-garçons que sur la lutte contre les LGBTphobies, en partenariat avec SOS homophobie.

L'an dernier, **480 agents de l'académie** ont pu bénéficier d'une formation sur ces questions.

## FOCUS

### RENDEZ-VOUS LE 24 NOVEMBRE ET LE 8 DÉCEMBRE POUR LE FORUM NUMÉRIQU'ELLES

Le forum académique Numérik'elles, destiné à un public d'élèves essentiellement féminin, se tiendra cette année le 24 novembre en présentiel à UniLaSalle Amiens, puis le 8 décembre en distanciel. Tous les ans, il permet de **faire découvrir à des collégiennes et lycéennes** de toute l'académie **les métiers et voies de formation du secteur du numérique**, de rencontrer des étudiantes, des professionnelles exerçant en entreprise ainsi que des partenaires.

En 2022, **440 jeunes filles issues de 19 établissements** ont participé à ces échanges et ont ainsi pu être familiarisées de manière concrète aux domaines du numérique et à ses débouchés en termes d'études supérieures et d'emploi.



## UN RAPPORT SUR LES PARCOURS SCOLAIRES FILLES-GARÇONS

Les journalistes qui souhaiteraient creuser la question de l'égalité filles garçons à travers un prisme éducatif sont invités à consulter le rapport édité récemment par la région académique Haut-de-France. Intitulé « Regards sur les parcours scolaires filles-garçons dans les Hauts-de-France », ce document d'une quinzaine de pages et publié tous les deux ans à l'occasion de

la journée des droits de la femme dresse **un panorama chiffré de la réussite des élèves dans certaines disciplines et de leurs choix d'orientation** depuis le collège jusqu'à l'enseignement supérieur.

À retrouver en ligne [ICI](#)





# EDURÉNOV



## le programme de la Banque des Territoires

EduRénov est un programme d'accélération de la rénovation énergétique du bâti scolaire. Il propose une démarche collaborative nouvelle entre acteurs publics et privés pour simplifier, structurer et valoriser les opérations de rénovation.

D'ici 2027 :

### Objectifs

- **10 000 établissements scolaires** rénovés
- **40 % d'économie d'énergie** minimum

### QUELS FINANCEMENTS ?

→ **50 M€** de crédits d'ingénierie sur 5 ans pour accompagner les collectivités à concevoir et réaliser leurs projets

→ **2 Mds€** de financements en « intracting » ou en prêts sur fonds d'épargne sur 25 à 40 ans

### CALENDRIER



### 5 LEVIERS DE RÉALISATION

En tant que partenaire de la Banque des Territoires, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse entend mobiliser plusieurs leviers :

- 1. Participer** à la rédaction d'une charte nationale pour la rénovation des écoles puis suivre et évaluer l'avancement du plan
- 2. Rédiger** guides et référentiels de rénovation et d'accompagnement des usagers dans la mise en œuvre de la sobriété énergétique
- 3. Identifier** les 10 000 écoles totems sur les territoires avec les acteurs locaux et valoriser les projets et réalisations exemplaires
- 4. Engager** le réseau des référents bâti scolaire sur la transition écologique
- 5. Développer** guides et ateliers de co-construction au programme de rénovation, de sensibilisation et formation aux éco-gestes, pour une meilleure appropriation du projet et intégration des enjeux pédagogiques relatifs à la transition écologique



**D'INFOS**

<https://www.banquedesterritoires.fr/batiments-scolaires-relever-le-defi-de-la-renovation-energetique> et auprès des directions régionales.

# DÉVELOPPER L'ÉCO-CITOYENNETÉ

### CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 1 affiche « **Mes 8 gestes pour la planète** » diffusée dans toutes les écoles et tous les établissements du 2<sup>d</sup> degré.
- 1 **référentiel** de compétences et **des repères** de progression pour rendre plus opérationnelle l'éducation au développement durable.
- **300 aires éducatives** fluviales identifiées.
- **1 400 cadres formés** à la transition écologique au cours de l'année 2023-2024.

### DANS L'ACADÉMIE



#### LABELLISATION « DÉVELOPPEMENT DURABLE » : LA VAGUE VERTE S'ACCÉLÈRE

L'académie porte et accompagne près de **500 labellisations sur l'ensemble de son territoire**, dont 44 de niveau 3 :

- dans le premier degré, ce label concerne 15% des écoles ;
- dans le second degré, 6 établissements sur 10 (collèges et lycées) sont aujourd'hui labellisés E3D (école/établissement en démarche de développement durable).

#### UN TRAVAIL DE RÉSEAU : 13 TERRITOIRES LABELLISÉS E3D

Les projets valorisant les démarches écologiques peuvent aussi être travaillés en réseau ou impliquer plusieurs établissements : on parle alors d'un Territoire éducatif E3D.

L'académie en dénombre désormais **13, soit 3 de plus que l'an dernier**.

- Chauny, lycées publics
- Hirson, cité scolaire Joliot-Curie
- Saint-Gobain (6 écoles et 1 collège)
- Saint-Quentin, espace scolaire Condorcet
- Compiègne (22 écoles et 2 collèges)
- Abbeville, cité scolaire Boucher-de-Perthes
- Amiens Nord, cité éducative (22 écoles, 2 collèges et 2 lycées)
- Beaucamps-le-Vieux (4 écoles et 1 collège)
- Établissement Saint-Martin Amiens (école, collège et lycée)
- Ham (1 collège et 9 écoles)
- Marquenterre (1 collège et 6 écoles)
- Montdidier, collège Saint-Vincent et école Sainte-Thérèse
- Rue, cité scolaire du Marquenterre

NOUVEAUTÉ  
RENTRÉE 2023



# CRÉER les conditions DE L'ENGAGEMENT et FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un nouveau label **Classes et Lycées engagés** pour reconnaître les projets pédagogiques autour de l'engagement : semaine de l'engagement, forums de l'engagement avec les partenaires, séjours de cohésion.
- Le développement du **SNU à titre individuel** pour poursuivre l'engagement des **85 000 jeunes volontaires** âgés de 15 à 17 ans ayant déjà participé au SNU depuis son lancement en 2019.
- Un renforcement du pilotage de la **démocratie scolaire**, notamment par le suivi du nombre de conseils de la vie collégienne et de conseils de la vie lycéenne dans les académies.
- Le dispositif du **Parlement des enfants étendu** aux élèves de 6<sup>e</sup>.

## DANS L'ACADÉMIE



### SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : PRÈS DE 3 000 JEUNES DES HAUTS-DE-FRANCE ENGAGÉS L'AN DERNIER

Durant l'année scolaire 2022-2023, **2 868 jeunes volontaires des Hauts-de-France** ont vécu leurs séjours en Bretagne, Grand-Est, Normandie, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre-Val-de-Loire, Île-de-France et Hauts-de-France.

En parallèle, dans les Hauts-de-France, lors des trois séjours d'avril, juin et juillet, 26 centres ont accueilli 3 092 jeunes en provenance des régions jumelées.

### 6 CLASSES DÉFENSE ET SÉCURITÉ GLOBALE EN PARTENARIAT AVEC DES UNITÉS MILITAIRES

Implantées au sein de collèges et de lycées, les classes défense et sécurité globale (CDSG) sont le fruit de **partenariats signés entre les établissements scolaires et des unités militaires locales**. Elles ont pour ambition de développer le sens de la citoyenneté chez les élèves, leur faire découvrir le rôle des armées et leur patrimoine, s'approprier les valeurs de la République et entretenir le devoir de mémoire.

Ces classes défense et sécurité impliquent dans chaque établissement plusieurs professeurs et disciplines, en lien direct avec l'organisme partenaire, pour une approche pédagogique transversale et concrète (projets, visites, interventions...).

Il existe 6 classes défense et sécurité globale dans l'académie, dont une qui ouvrira en septembre 2023 :

- collège Paul Eluard, Noyon, avec la Musique de l'infanterie - Lille ;
- collège Charlemagne, Laon, avec le Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine - 94<sup>e</sup> régiment d'infanterie - Sissonne ;
- collège Saint-Just, Soissons, avec le 501<sup>e</sup> régiment de chars de combat -Mourmelon (ouverture rentrée 2023) ;
- collège César Franck, Amiens, avec le bâtiment de commandement et de ravitaillement Somme, basé à Brest ;
- lycée Jean Monnet, Crépy-en-Valois, avec le bâtiment de commandement et de ravitaillement Somme, basé à Brest ;
- lycée privé Saint-Pierre, Abbeville, avec le 41<sup>e</sup> régiment de transmissions - Douai.

Plusieurs nouvelles conventions sont en cours de finalisation pour des déploiements en cours d'année scolaire ou à la rentrée 2024.



### ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION : L'ACADÉMIE POURSUIT LE DÉVELOPPEMENT DE SES PROJETS ET INITIATIVES LOCALES ET ACADÉMIQUES

- Création de 3 nouvelles classes médias verront le jour, **en partenariat avec France Télévisions** :
  - collège Villard-de-Honnecourt, Fresnoy-le-Grand ;
  - collège Jules Roy, Crécy-en-Ponthieu ;
  - lycée professionnel Édouard Branly, Amiens.
- **Création de nouvelles classes médias** avec la participation de médias locaux et de proximité.
- Planification d'une vaste **session de formation des personnels sur les thèmes de la webradio**, de l'éducation aux médias et de l'apprentissage de l'oral.
- **Développement des webradios** : un plan académique de formation ambitieux sera porté avec le CLEMI, incluant des prêts de matériel et l'accompagnement des équipes avec Canopé et la Délégation académique au numérique éducatif (DRANE).
- **Poursuite et développement des partenariats** avec l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), la Bibliothèque nationale de France et des résidences de journalistes avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

4. Favoriser

# L'ÉGALITÉ DES CHANCES

et ouvrir sur de nouveaux  
**HORIZONS**





# RENFORCER LA MIXITÉ sociale et scolaire

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Des leviers pour renforcer la mixité sociale et scolaire.
- Une offre de formation plus riche dans les établissements les moins favorisés.

*Les actions engagées pour renforcer la mixité confirment leurs effets positifs sur la composition sociale des établissements concernés et appellent désormais une mobilisation plus volontariste pour accentuer leur efficacité dans tous les établissements scolaires, publics et privés sous contrat. Un objectif clair a été fixé : accroître la mixité sociale de 20 % dans tous les établissements scolaires d'ici 2027.*

## DANS L'ACADÉMIE



### 6 LYCÉES ENGAGÉS AVEC SCIENCES PO PARIS POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Il existe dans l'académie 6 Conventions **éducation prioritaire (CEP)** signées avec Sciences Po. Elles permettent aux élèves de 1<sup>er</sup> et de Terminale engagés dans la démarche de bénéficier de 2 heures d'ateliers hebdomadaires pour **se préparer aux épreuves d'admission** de la prestigieuse école de la rue Saint-Guillaume et, plus largement, à l'accès à un cursus d'études dans l'enseignement supérieur :

- lycée Jules Uhry à Creil (2008) ;
- lycée André Malraux à Montataire (2012) ;
- lycée Léonard de Vinci à Soissons (2021) ;
- lycée Jean Racine à Montdidier (2021) ;
- lycée Gay Lussac à Chauny (2022) ;
- lycée de l'Authie à Doullens (2022).

Accompagnés par des enseignants de leur lycée, ces élèves travaillent plus particulièrement trois compétences : expressives (écriture, lecture, expression orale et anglais), méthodologiques (questionnement, recherche documentaire, analyse et synthèse) et socio-comportementales (écoute, autonomie, persévérance, travail en équipe).

**En près de 15 ans, ce programme a permis à une trentaine de lycéens creillois du lycée Jules Uhry d'intégrer Sciences Po. À Montataire, une vingtaine d'élèves y ont été admis depuis 10 ans, dont 3 à la rentrée 2022 et 6 à la rentrée 2023.** Créés plus récemment, les ateliers Sciences Po de Soissons et Montdidier comptent depuis leur ouverture une douzaine d'élèves par an et enregistrent déjà leurs premiers admis.

### UNE SIXIÈME SECTION INTERNATIONALE ANGLAIS OUVRE À BEAUVAIS

Les sections internationales sont des dispositifs bilingues et biculturels pouvant être mis en place en école élémentaire, au collège ou au lycée. L'académie a engagé un développement volontariste de ces sections en procédant à l'ouverture de 3 nouvelles sections à la rentrée dernière : collèges César Franck et Arthur Rimbaud à Amiens, Gabriel Hanotaux à Saint-Quentin et Jean Rostand à Chantilly.

À la rentrée 2023, c'est au **collège Georges Sand de Beauvais** qu'ouvrira une nouvelle section internationale en anglais américain, portant à 6 le nombre de sections de ce type sur le périmètre de l'académie.

Dans le premier degré, l'académie compte par ailleurs 29 écoles (primaires et maternelles) qui proposent une **immersion en langue vivante**, essentiellement en anglais ou en allemand. Certains cours (mathématiques, arts, EPS, musique, littérature, sciences, etc.) y sont ainsi dispensés en langue étrangère, tout au long de l'année.



### MUSIQUE, BANDE DESSINÉE, ARTS DU CIRQUE : DE NOUVELLES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

L'offre d'enseignement artistique et musical de l'académie s'enrichit avec l'ouverture, à la rentrée 2023-2024, de trois nouvelles classes à horaires aménagés :

- à l'école **Saint-Crépin à Soissons** : une classe à horaires aménagés musique (CHAM) ;
- au **collège Guy Mareschal à Amiens** : une classe à horaires aménagés arts plastiques (CHAAP) à dominante BD, en partenariat avec l'association On a marché sur la bulle.
- au **collège Charles Fauqueux à Beauvais** : une classe à horaires aménagés arts du cirque (CHAAC).

Celles-ci s'ajoutent à la vingtaine de classes à horaires aménagés déjà existantes dans l'académie. Elles offrent aux élèves la possibilité de bénéficier d'horaires aménagés pour recevoir, en plus des programmes de l'Éducation nationale, un enseignement artistique renforcé.

Enfin, un nouveau dispositif de découverte du théâtre (école du spectateur et pratique) est proposé au **collège Jean-Marc Laurent d'Amiens, avec l'ouverture d'une « 6<sup>e</sup> parcours théâtre ».**



# Améliorer LA SCOLARISATION des élèves **EN SITUATION DE HANDICAP**

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) : 6 500 postes supplémentaires et des mesures de revalorisation.
- L'ouverture de **37 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA), de 44 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et de 29 dispositifs d'auto-régulation (DAR).**
- La création de **25 postes de professeurs ressources troubles du neuro-développement (TND).**
- Une nouvelle mission proposée aux professeurs dans le cadre du Pacte enseignant : **l'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>d</sup> degré.**
- La mise en œuvre des mesures de la **Conférence nationale du handicap 2023.**

## DANS L'ACADÉMIE



### ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP : **+ 12 % EN UN AN**

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire relevant de l'ASH (adaptation scolaire et scolarisation d'élèves en situation de handicap) augmente régulièrement depuis plusieurs années :

- + 65 % entre 2015 et 2023 (de 9 900 à 16 200) ;
- + 12 % en un an.

### L'École inclusive en chiffres

- **Plus de 16 000 élèves en situation de handicap** scolarisés en milieu ordinaire.
- **Près de 2 900 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), dont 830 ETP CDIés l'an dernier et 750 en cours de CDIation pour cette année.**
- **421 Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), accueillant près de 6 000 élèves.**
- **15 unités autisme** et 2 dispositifs d'autorégulation.
- **1 premier pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS).**

### 280 POSTES SUPPLÉMENTAIRES D'ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

L'académie disposera cette année de 2 672 équivalents temps plein (ETP) d'AESH sur l'ensemble de son territoire. Ce volume est en augmentation régulière depuis plusieurs années : **+ 280 cette année, + 250 ETP en 2022 comme en 2021.**

Ces AESH accompagnent les 8 973 élèves notifiés par les MDPH (maisons départementales pour les personnes handicapées) et scolarisés en milieu ordinaire (classe ordinaire et ULIS).

Afin que les élèves puissent être pris en charge au plus tôt après la notification de l'accompagnement par la MDPH, le recrutement des personnels AESH s'opère tout au long de l'année scolaire.

### 16 OUVERTURES D'UNITÉS LOCALES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

- 16 ouvertures d'ULIS en cette rentrée 2022 : 5 dans l'Aisne, 5 dans l'Oise et 6 dans la Somme ;
- nombre total d'ULIS sur le territoire académique : 421
- nombre d'élèves concernés : 5 924 (environ 5 000 l'an dernier).

### PRISE EN CHARGE DE L'AUTISME : 3 NOUVELLES UNITÉS À LA RENTRÉE

En cette rentrée, l'académie procède à l'ouverture de 3 unités destinées aux écoliers porteurs de troubles du spectre de l'autisme. Ces UEMA (unité d'enseignement maternelle autisme) et UEEA (unité d'enseignement élémentaire autisme) sont financées conjointement par l'Éducation nationale et l'ARS, à travers un partenariat qui met en œuvre des associations gestionnaires d'établissements ou services médico-sociaux :

- **une nouvelle unité UEEA à l'école élémentaire Rouvroy à Abbeville ;**
- **une UEEA à l'école Jean Rostand dans la commune de Pont-Sainte-Maxence ;**
- **une UEMA à l'école maternelle Charles Clément à Hirson dans l'Aisne.**

Ces ouvertures porteront à 15 le nombre d'unités autisme dans l'académie, complétées par 2 dispositifs d'autorégulation (DAR) :

#### 10 unités maternelles (UEMA) :

- Laon, école Moulin Roux ;
- Saint-Quentin, école Bachy ;
- Soissons, école Ramon ;
- Hirson, école Charles Clément ;
- Beauvais, école Triolet-Gréber ;
- Compiègne, école La Fosse à Courrier
- Pont-Sainte-Maxence, école primaire Ferdinand Buisson ;
- Abbeville, école Thuison ;
- Amiens, école Louise Michel ;
- Chaulnes, école Au pays des enfants sages.

#### 5 unités élémentaires (UEEA) :

- Saint-Quentin, école Bachy ;
- Amiens, école Louise Michel ;
- Beauvais, école Dartois ;
- Abbeville, école Rouvroy ;
- Pont-Sainte-Maxence, école Jean Rostand.

#### 2 dispositifs d'autorégulation (DAR) :

- Amiens, collège César Franck ;
- Belleu, école Jules Verne.

### UN PÔLE D'ENSEIGNEMENT POUR LES JEUNES SOURDS À SAINT-QUENTIN

L'académie d'Amiens crée, en cette rentrée scolaire 2023, son premier pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS). Basé à Saint-Quentin, le PEJS offre aux élèves sourds un **parcours de scolarisation complet en milieu ordinaire de la maternelle au lycée.** Les enfants ou adolescents sont accompagnés dans leur classe à l'école, au collège, au lycée par des enseignantes et des AESH formées à la langue des signes française (LSF).

Deux parcours de scolarisation sont possibles : le parcours bilingue (LSF/ français écrit) et le parcours en langue française (français oral et écrit).

### Les cellules d'écoute de l'École inclusive

Afin qu'aucune famille ne soit seule face à d'éventuelles difficultés, le numéro vert unique **0 805 805 110** permet de joindre les cellules d'écoute départementales et la cellule nationale ouvertes durant tout l'été. Les familles y trouvent des informations et surtout des réponses individuelles en moins de 24 h suivant l'appel.



# AMÉLIORER les CONDITIONS D'APPRENTISSAGE

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une extension progressive des Cités éducatives, dans la perspective d'une généralisation à l'ensemble des quartiers de la politique de la ville (QPV).
- Dans chaque académie, au moins une Cité éducative préfiguratrice de l'accueil prolongé au collège de 8 h à 18 h.
- Des dispositifs d'accueil et de scolarisation avant 3 ans.
- Une amplification du dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire.
- Un renforcement des Vacances apprenantes dans les QPV.

## DANS L'ACADÉMIE



### FAVORISER L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA SCOLARITÉ

- Depuis la rentrée 2022, 100 % des grandes sections, CP et CE1 hors éducation prioritaire fonctionnent avec des effectifs maximums de 24 élèves.
- 100 % des classes de CP et CE1 sont d'ores et déjà dédoublées en éducation prioritaire
- Engagé depuis la rentrée 2020, le dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire se poursuit.

### FORMER LES ENSEIGNANTS DES CLASSES DE GRANDES SECTIONS DÉDOUBLÉES

Dans l'académie, afin que les enseignants exploitent au mieux les bénéfices du dédoublement de leurs classes, le rectorat a mis en place un plan d'action dédié à ce niveau scolaire :

- une formation permet d'aborder avec les enseignants les spécificités d'une classe à effectif réduit, l'aménagement de la classe etc. : construite en 5 temps et alternant journées de formation et visites, elle débute en fin d'année scolaire pour se poursuivre tout au long de l'année suivante ;
- des évaluations académiques de grande section ont été mises en œuvre dès la rentrée dernière pour identifier les acquis des élèves, leurs progrès et besoins. Ces évaluations constituent également un outil de communication avec les enseignants de CP et un outil pour échanger avec les parents.



## 9 CITÉS ÉDUCATIVES POUR UNE ALLIANCE ÉDUCATIVE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les Cités éducatives visent à intensifier la prise en charge des enfants et des jeunes sur un territoire déterminé, en fédérant tous les acteurs du temps de la vie de l'enfant dans ses activités scolaires et périscolaires (services de l'État, des collectivités, associations, habitants etc.).

Les Cités éducatives trouvent leur ancrage au sein d'un collège, rattaché à un quartier prioritaire de la politique de la ville. Elles poursuivent 3 objectifs principaux : conforter le rôle de l'École, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

### L'accueil continu de 8h à 18h expérimenté dans 4 cités éducatives

Dès cette rentrée, la prise en charge des collégiens de 8 h à 18 h se mettra en place à titre expérimental dans 4 collèges de nos Cités éducatives : à Saint-Quentin, collège Montaigne ; à Soissons, collège Gérard Philipe, à Amiens, collège César Franck ainsi que dans l'Oise.

AISNE	Saint-Quentin	Quartiers Europe et Hanotaux : collèges Montaigne (REP+) et Hanotaux (REP)
	Soissons	Quartiers de Presles et Saint-Crépin : collèges Gérard Philipe (REP+) et Lamartine
	Laon	Quartier Champagne : collèges Charlemagne (REP+) et Jean Mermoz
OISE	Creil	Quartiers des Hauts-de-Creil : collèges Gabriel Havez (REP+) et Jean-Jacques Rousseau (REP)
	Montataire	Quartier des Martinets : collège Anatole France (REP+)
	Beauvais	Quartier ZUP Argentine : collège Henri Baumont (REP+)
	Compiègne	Quartiers Clos des Roses et Vivier-Corax : collège André Malraux (REP+)
SOMME	Amiens	Quartier Amiens Nord : collèges César Franck (REP+), Arthur Rimbaud (REP+) et Rosa Parks (REP+)

## FOCUS

### DES VACANCES APPRENANTES ET STAGES DE RÉUSSITE POUR 7 500 ÉLÈVES

Cet été encore, les vacances apprenantes ont permis à plusieurs milliers d'élèves de l'académie de consolider leurs apprentissages tout en participant à des activités sportives, culturelles et de loisirs durant la première quinzaine de juillet et la dernière quinzaine d'août.

Organisés sous des formes diverses (« école ouverte », « mon patrimoine à vélo », « parcours buissonniers »), ces semaines ont concerné cette année près de 2 500 élèves de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

En complément, des stages de réussite ont aussi bénéficié à près de 5 000 écoliers, collégiens et lycéens de l'académie.



# FRANCE RURALITÉS :

## garantir **AMBITION ET RÉUSSITE** en milieu rural

### CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 121 nouveaux Territoires éducatifs ruraux (TER), portant le total à 185, afin que chaque département soit doté au minimum d'un TER.
- La labellisation de 3 000 places d'internat supplémentaires, venant compléter les 132 Internats d'excellence déjà implantés en territoire rural.
- 15 Espaces services jeunesse dans les territoires ruraux.

Dans la continuité des efforts engagés pour réduire les inégalités territoriales, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse continue d'impulser le déploiement de politiques publiques favorisant une meilleure prise en compte des réalités de chaque territoire, avec une attention renforcée en faveur des territoires ruraux.

Les projets mis en œuvre par le ministère en faveur des ruralités sont renforcés par le plan France ruralités, annoncé par la Première ministre le 15 juin 2023, qui vise à garantir l'amélioration durable de la qualité du service public de l'éducation au sein de ces territoires grâce à plusieurs leviers éducatifs.

### DANS L'ACADÉMIE



**CONSOLIDER L'ÉCOLE RURALE : DES TAUX D'ENCADREMENT FAVORABLES ET PAS DE FERMETURE D'ÉCOLE SANS ACCORD DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE**

#### 6 TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX (TER)

L'académie d'Amiens fait partie, avec la Normandie et Nancy-Metz, des 3 académies expérimentatrices des Territoires éducatifs ruraux (TER) depuis janvier 2021. Ce dispositif a pour objectif de **faire de l'École, au cœur des zones rurales, un point d'ancrage pour favoriser réussite, ambition, mobilité et attractivité**. Il s'agit, sur un territoire donné, de renforcer la coopération entre l'École et les partenaires locaux (collectivités, familles, associations, services de l'État ou acteurs du sport) et de porter des projets qui répondent aux besoins des élèves.

Les 6 TER académiques regroupent plus de 10 000 élèves, de l'école jusqu'au lycée :

- Aisne : Saint-Michel et Rozoy-sur-Serre ;
- Oise : Formerie et Grandvilliers ;
- Somme : Rosières-en-Santerre et Beaucamps-le-Vieux.

#### 8 CONTRATS CULTURE-RURALITÉ : UNE AMBITION COMMUNE EN FAVEUR DE L'OUVERTURE CULTURELLE

Les contrats culture-ruralité visent à insuffler une dynamique forte en faveur de l'éducation artistique et de l'action culturelle territoriale en milieu rural. Ils se concrétisent par l'invitation d'artistes à aller à la rencontre des habitants, dans tous leurs temps de vie et à travers des lieux variés.

Ces contrats s'inscrivent dans une démarche partenariale locale et réunissent les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les services de l'État et leurs partenaires, les acteurs culturels, éducatifs, pédagogiques et sociaux du territoire. Il en existe pour l'instant 8 dans l'académie, dont un signé en mars dernier sur le territoire de la Communauté de communes Val de l'Aisne (CCVA) :

- Aisne : CCRU Thiérache du centre ; du Val de l'Aisne ; CCRU de la Champagne picarde.
- Oise : CCRU du Pays de Bray ; CCRU de l'Oise picarde ; CCRU de la Picardie verte ; CCRU des Sablons ; CCRU Pays d'Oise et d'Halatte ; CCRU Vexin-Thelle.
- Somme : CCRU du Vimeu ; CCRU du Pays du coquelicot ; CCRU PETR-Cœur des Hauts-de-France.

D'autres contrats sont en cours de signature, avec les communautés de communes Thiérache-Sambre-Oise et d'Oulchy le château par exemple.



### VIVRE EN INTERNAT : UNE PLUS-VALUE POUR LA SCOLARITÉ

L'internat est un lieu de vie et de partage pour l'ensemble de la communauté scolaire. Grâce à un projet pédagogique et éducatif ambitieux, sa finalité est de stimuler l'ambition des élèves et d'**accroître leurs chances de réussite**.

Ainsi, les élèves internes de l'académie d'Amiens réussissent mieux que les externes ou demi-pensionnaires : **écart de + 7,3 % pour le bac général et de + 13,5 % pour le bac professionnel**. Cette réussite est encore plus marquée pour les internats d'excellence où au bac professionnel les élèves internes ont un **écart de réussite de + 27,7 % comparés aux élèves externes** (session baccalauréat 2022).

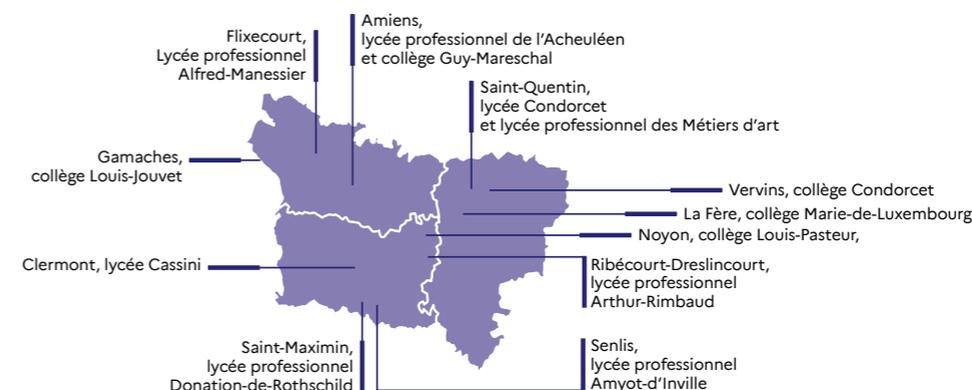


### LA BOURSE ACADÉMIQUE À L'INTERNAT POUR ENVISAGER SEREINEMENT UNE SCOLARITÉ D'INTERNE

L'académie d'Amiens a créé, en 2021, une bourse spécifique « internat » destinée aux élèves internes de nos établissements publics. Cette bourse académique a pour vocation de rendre accessible la scolarisation avec internat à tous les élèves, quelles que soient les ressources dont dispose leur famille.

Cette bourse peut intervenir en complément d'autres aides à caractère social (bourse scolaire, fonds social, aide émanant des collectivités). Elle n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des frais de l'internat mais permet de soulager les familles en difficulté.

### 13 INTERNATS D'EXCELLENCE DANS L'ACADÉMIE





### BEUVAIS, HIRSON, NOYON ET SAINT-ERME, 4 CAMPUS CONNECTÉS

Les Campus Connectés permettent à des étudiants en milieu rural ou éloignés des centres de formation du Supérieur de suivre leur formation universitaire à distance. Les campus offrent ainsi des locaux et des espaces équipés et connectés, ainsi qu'un accompagnement spécifique et de proximité par un tuteur (renforcement méthodologique, suivi motivationnel, assistance administrative, etc...). Tout au long de l'année, des événements sportifs et culturels sont proposés aux étudiants pour favoriser leur réussite dans l'enseignement supérieur.

Labellisés par l'État et financés par le Programme d'investissements d'avenir, les Campus Connectés sont portés par les collectivités territoriales en partenariat avec une université, en lien avec le rectorat d'Amiens.

Aujourd'hui, l'académie compte 4 Campus Connectés :

- à Saint-Erme, en partenariat avec l'Université de Reims ;
- à Hirson, en partenariat avec l'Université Technologique de Compiègne (UTC) ;
- à Beauvais et Noyon, en partenariat avec l'Université Picardie Jules Verne (UPJV).



FOCUS

### LA 2<sup>DE</sup> GÉNÉRALE DE GRANDVILLIERS DANS SA DEUXIÈME ANNÉE

À Grandvilliers, dans l'Oise, une division de seconde générale a ouvert l'an dernier au sein du lycée professionnel Jules Verne. Réalisée en partenariat avec le conseil régional des Hauts-de-France, cette ouverture a permis à 18 lycéens de poursuivre leur scolarité dans la voie générale à proximité de leur lieu d'habitation, avant de poursuivre en classe de première dans les lycées environnants.

À l'issue de cette première année de fonctionnement, la moitié des élèves a rejoint le lycée Jeanne Hachette de Beauvais, l'autre moitié s'étant répartie dans plusieurs établissements de l'Oise, la Somme ou la Seine-Maritime (Paul Langevin et François Truffaut à Beauvais, Louis Thuillier à Amiens, Delamare Deboutteville à Forges-les-Eaux).

Pour l'année scolaire qui débute, 14 élèves feront leur rentrée dans cette 2<sup>de</sup> générale.





# Installer la culture de L'ORIENTATION au cœur des **COLLÈGES ET LYCÉES**

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La généralisation de la découverte des métiers au collège : un dispositif qui permet aux élèves, de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, de découvrir les secteurs d'activité, métiers et pratiques professionnelles.
- Un référent découverte des métiers nommé et formé dans chaque collège.
- Un guide à destination des professeurs principaux de collège et de lycée qui précise les différentes dimensions de l'accompagnement à l'orientation.

## DANS L'ACADÉMIE



### GÉNÉRALISER L'EXPÉRIMENTATION « DÉCOUVERTE DES MÉTIERS » DE LA 5<sup>E</sup> À LA 3<sup>E</sup>

En 2022-2023, 17 collèges de l'académie se sont engagés dans l'expérimentation « Découverte des métiers en classe de 5<sup>e</sup> ». Répartis dans toute l'académie (4 dans l'Aisne, 3 dans la Somme, 10 dans l'Oise), ils représentent la diversité des établissements du territoire : 10 sont des collèges urbains et 7 des collèges ruraux. Parmi eux, certains relèvent de l'éducation prioritaire (5 en REP et 3 en REP+).

Pilier du parcours Avenir, la découverte des métiers se déploie progressivement dans tous les collèges à compter de la rentrée 2023, et concernera tous les élèves de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Elle vise à développer les connaissances des secteurs professionnels, de leur évolution et des possibilités d'insertion dans un monde professionnel en mutation constante. En ouvrant les horizons et élevant les ambitions, la découverte des métiers contribue à réduire le déterminisme social.

Pour aider les établissements à la mise en place de ce nouveau dispositif, la Région Hauts-de-France, la Délégation de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO), la Délégation régionale de l'Onisep (DRONISEP) et la Délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) seront en appui par une formation des acteurs, par la diffusion de productions et services dédiés en direction des équipes pédagogiques et éducatives, des élèves et leur famille.

### SUSCITER L'AMBITION SCOLAIRE : 38 CORDÉES DE LA RÉUSSITE, DONT 5 NOUVELLES

Les Cordées de la réussite ont pour objectif de lutter contre les déterminismes sociaux-culturels pouvant freiner l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et aux filières d'excellence. Elles mobilisent collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, qui travaillent en réseau pour susciter l'ambition scolaire auprès des élèves.

L'académie a renforcé ce dispositif depuis 2020 et compte à la rentrée 2023 38 Cordées de la réussite, dont une hors académie (ESSEC « Trouve ta voie ») et deux cordées de région académique (lycée Henri Martin à Saint-Quentin « Métiers du 8<sup>ème</sup> art » et lycée Pierre Mendès France à Péronne « Cordée Campus Transport Logistique »).

Les élèves de l'académie d'Amiens sont également encordés à trois Cordées de l'académie de Lille : Sciences Po « PEI », ESJ « Découvrir le journalisme », IUT de Lille « Valoriser les filières techniques à travers l'initiation à l'ingénierie ».

Cinq nouvelles Cordées de la réussite ont été validées pour cette nouvelle année scolaire :

- Lycée Jean Bouin - St Quentin (02) : Tutorat BTS ESF/ formations 3S
- IUT de l'Aisne - Laon (02) : Osez le BUT Carrières juridiques à Laon
- Lycée Roberval - Breuil le Vert (60) : La famille de métiers des transitions numérique et énergétique : Un parcours de réussite en lycée professionnel
- Lycée Edouard Branly - Amiens (80) : Permis vers le BTS Métiers de la mode
- Université Picardie Jules Verne - Amiens (80) : SVT



### L'INSTITUT DE FORMATION DES AIDES SOIGNANTS (IFRAAS) POURSUIT SON LANCEMENT

En novembre dernier, un nouvel institut de formation des aides-soignants a vu le jour à Hirson. Créé à l'initiative de la région académique Hauts-de-France, de l'Agence régionale de santé (ARS) et du conseil régional, l'IFRAAS acte le regroupement en une seule structure de 10 sites dédiés à la formation des aides-soignants, dont 4 sont de nouvelles antennes locales ouvertes en janvier 2023 :

- dans le Nord et le Pas-de-Calais : Wormhout, La Madeleine, Denain, Cambrai, Saint-Pol-sur-Ternoise, avec la création en janvier dernier d'un site supplémentaire à Estaire ;
- dans l'Aisne, l'Oise et la Somme : Beauvais, avec 3 nouveaux sites ouverts à Hirson, Ham et Méru.

La création de cet institut régional vise à répondre aux besoins du territoire en matière d'emplois d'aide-soignant, en proposant une formation de qualité au plus près des publics et des territoires des Hauts-de-France.

Des formations préparatoires d'une durée de 10 semaines débuteront en novembre 2024 dans les différents sites de l'IFRAAS pour permettre aux étudiants de conforter leur projet professionnel et leurs représentations du métier d'aide-soignant, d'éviter les ruptures et les abandons en cours de formation et d'accompagner la signature de leur contrat d'apprentissage. Pour tout renseignement, les candidats à la formation d'aide-soignant peuvent contacter l'IFRAAS par mail : [ce.ifraas@region-academique-hauts-de-france.fr](mailto:ce.ifraas@region-academique-hauts-de-france.fr).

5. Faire du **LYCÉE**  
**PROFESSIONNEL**  
un choix d'**AVENIR**





# Un meilleur ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Pour tous les élèves de la voie professionnelle : **une gratification pour les périodes de stage.**
- Des moyens pour **enseigner les savoirs fondamentaux en effectifs réduits.**
- **Un choix d'ateliers optionnels** pour les élèves en fonction de leurs goûts et de leur motivation.
- **Une prévention du décrochage renforcée** pendant et après le lycée.
- **Un accompagnement des élèves par des partenaires extérieurs** pour mieux réussir leur insertion professionnelle.

## DANS L'ACADÉMIE



### PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE : 2 LYCÉES EXPÉRIMENTENT « TOUS DROITS OUVERTS »

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire en lycée professionnel, le ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle a lancé une expérimentation « tous droits ouverts » qui vise à intensifier la prévention du décrochage scolaire, en permettant à tous les acteurs et partenaires de la remobilisation des jeunes au sein d'un territoire (Missions Locales, E2C, EPIDE, associations...), d'agir ensemble. L'expérimentation permettra de lever les freins administratifs liés au statut d'élève qui peuvent faire obstacle à l'accès à certaines des solutions portées par les partenaires de la lutte contre le décrochage scolaire d'un territoire.

En région Hauts-de-France, « Tous droits ouverts » comprend trois niveaux :

- sécuriser le parcours du jeune ;
- hybrider les parcours pour prévenir le décrochage ;
- expérimenter de nouvelles modalités d'accès au diplôme.

**Deux lycées professionnels sont engagés dans cette expérimentation sur l'académie d'Amiens : Paul Langevin à Beauvais et Jean Macé à Chauny.**

## FOCUS

### NOGENT-SUR-OISE, LA-FERTÉ-MILON ET SOISSONS : 4 ÉLÈVES SÉLECTIONNÉS POUR LA FINALE NATIONALE DES WORLDSKILLS 2023

Du 14 au 16 septembre, Lyon accueillera la 47<sup>e</sup> édition de la Compétition Nationale des métiers organisée par WorldSkills France. Pendant 3 jours, plus de 800 compétiteurs français s'affronteront lors d'épreuves techniques alliant précision, efficacité et rapidité d'exécution, en situation réelle de production, sous l'œil affûté d'un jury de professionnels.

Parmi l'ensemble des compétiteurs, 4 seront issus de lycées publics de l'académie :

- représentant le métier du « service en restaurant » : Denis Merlo, en BTS métiers de l'hôtellerie et de la restauration au **lycée Le Corbusier de Soissons** ;
- représentant le métier de la « mécanique véhicule industriel » : Clément Berthod, en BTS maintenance des véhicules de transport routier au **lycée Château-Potel de la Ferté Milon** ;
- représentant le métier d'« intégrateur robotique » : Cyril Bogard et Mickaël Bacouël, en licence robotique et vision industrielle au **lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise**.





# Une REVALORISATION pour toute l'équipe éducative et le **PACTE** au service des élèves

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une revalorisation sans précédent de tous les professeurs, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, qui bénéficient d'une hausse inconditionnelle de rémunération de **125 à 251 € nets par mois**, quels que soient leur corps, leur statut ou leur ancienneté.
- Le Pacte : des moyens nouveaux pour réussir la réforme des lycées professionnels.
- Une formation spécifique pour les personnels de direction nouvellement nommés en lycée professionnel.
- Une offre de formation renouvelée des professeurs en lycée professionnel.

### Un exemple de Pacte dans la voie professionnelle

Un Pacte de 6 missions dans la voie professionnelle peut être composé ainsi :

- 1 mission de remplacement de courte durée (RCD) de 18 h ;
- 3 missions de face-à-face pédagogique de 24 h chacune ;
- 2 missions fonctionnelles de type engagement annuel.

Chaque mission étant rémunérée 1 250 € bruts par an, un Pacte de 6 missions conduit à une rémunération de **7 500 € bruts annuels**.



Groupe de missions dans l'arrêté	Missions	Quantum	Libellé des missions associées dans l'arrêté
Prise en charge d'élèves	Remplacement de courte durée	18 h	Remplacement de courte durée
	Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et difficultés (troubles dys, handicaps, difficultés dans les enseignements généraux)	24 h	Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits
	Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'options (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc.)	24 h	
	Intervenir dans des parcours de consolidation en STS pour augmenter les chances de réussite des étudiants fragiles	24 h	Enseignement et accompagnement dans les périodes post-bac professionnel
	Enseigner dans les spécialisations professionnelles	24 h	
	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite/École ouverte	24 h	Intervention dans les dispositifs Stages de réussite/École ouverte
	Intervenir dans le cadre de la découverte des métiers en 5 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup>	24 h	Intervention dans le cadre de la découverte des métiers
Participation aux missions d'innovation pédagogique	Coordonner, prendre en charge et mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants (dont CNR Éducation)	forfait	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique
Missions d'accompagnement et d'orientation des élèves	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	forfait	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers
	Coordination du dispositif de la découverte des métiers	forfait	Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup>
	Tutorer un groupe d'élèves en tant que professeur référent	forfait	Accompagnement des élèves en difficulté
	Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel	forfait	
	Accompagner les jeunes en année terminale avant, pendant et après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi	forfait	Accompagnement vers l'emploi
	Accompagner après l'année terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif Ambition emploi	forfait	
Lien établissement-entreprise (formation des tuteurs de stage, bureau des entreprises)	forfait		



# DAVANTAGE DE MOYENS

## et de marges de manœuvre pour les CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

### CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un bureau des entreprises installé dans chaque lycée professionnel.
- Du mentorat pour les élèves.
- Un travail de transformation de l'offre de formation des lycées.

### DANS L'ACADÉMIE



#### OUVERTURE DES PREMIERS BUREAUX DES ENTREPRISES DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS

Dans le cadre de la réforme du lycée professionnel et plus particulièrement de la mesure 9 portant sur la création d'un bureau dédié à la relation aux entreprises dans chaque lycée, l'**académie d'Amiens recrute 41 responsables du bureau des entreprises** (<https://www.ac-amiens.fr/recrutement-bureau-entreprises>). **Plus de 80 candidatures ont été expertisées et plus de 50 entretiens seront réalisés** avant le 15 septembre, date des premières affectations dans les lycées.

Les responsables des bureaux des entreprises viendront compléter les équipes des directeurs délégués à la formation professionnelle et technologique afin d'intensifier l'animation des partenariats avec les acteurs du territoire au service de la réussite de tous les apprenants (scolaires, apprentis et stagiaires de la formation continue) et de leur insertion professionnelle.

#### Le bureau des entreprises en 5 missions

- 1. L'appui aux enseignants et formateurs** dans les interactions avec le monde professionnel.
- 2. La mise en place d'actions conjointes** entre le lycée, le monde professionnel et les acteurs locaux.
- 3. Une ressource pour trouver et réussir des stages**, périodes de formation en milieu professionnel et alternances de qualité.
- 4. Le développement du sentiment d'appartenance au lycée** professionnel et d'un réseau des anciens élèves.
- 5. Le suivi des réussites de parcours** professionnel et d'insertion de chaque personne formée dans l'établissement.



## 6. S'ÉPANOUIR





# Favoriser LA SANTÉ et LE BIEN-ÊTRE de tous les élèves

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La mise en place de la **démarche École promotrice de santé** pour développer un environnement protecteur et des habitudes favorables à la santé.
- **Trois mesures pour agir en faveur de la santé mentale** : mise en place d'un protocole, formation au secourisme en santé mentale, promotion du 31 14.
- **La mise en œuvre effective de l'éducation à la vie affective et sexuelle** : écriture d'un programme, déploiement d'un plan de formation ambitieux et de nouvelles ressources pour favoriser des comportements responsables et construire une culture de l'égalité et du respect mutuel.
- **Le développement des compétences psychosociales** : améliorer les relations à soi et aux autres.

## DANS L'ACADÉMIE



### L'ACADÉMIE D'AMIENS S'ENGAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES 3 SÉANCES ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ OBLIGATOIRES

L'éducation à la sexualité (EAS) permet de contribuer à un meilleur respect de soi, des autres et de promouvoir l'égalité. Du CP à la terminale, 3 séances obligatoires par an doivent ponctuer le parcours scolaire des élèves.

Pour ce faire, un comité technique académique a **proposé en 2022-2023 à tous les personnels de direction et directeurs d'école une programmation des séances** dans un continuum éducatif adapté à chaque niveau de chaque cycle, couvrant les 3 champs de l'EAS : biologique, juridique/social ainsi que psycho-émotionnel.

Pour cette année 2023-2024, des **formations à l'attention des personnels de l'académie sont proposées au plan académique de formation** (en candidatures individuelles), et des formations d'initiative locales sont possibles à la demande des écoles et établissements. L'an dernier, 4 établissements scolaires avaient d'ailleurs bénéficié de ce type de formations de leurs équipes : lycée Gérard de Nerval et collège Lamartine de Soissons, collèges Gérard Philippe de Froissy et Ferdinand Buisson de Grandvilliers.

### LA VACCINATION CONTRE LE PAPILLOMAVIRUS S'ORGANISE

L'académie d'Amiens et l'agence régionale de santé des Hauts-de-France travaillent conjointement à l'organisation des sessions de vaccination contre le papillomavirus. Sous la direction de l'ARS, **des campagnes locales seront planifiées dans les 173 collèges publics de l'académie** et dans les établissements privés volontaires, avec pour ambition de proposer gratuitement cette vaccination aux 19 387 élèves scolarisés en classe de 5<sup>e</sup>.

Ces campagnes s'étaleront **d'octobre à décembre 2023 pour la première dose**, puis **d'avril à juin 2024 pour la seconde dose**, selon un calendrier établi directement entre les services de l'ARS et les établissements.





# Encourager la pratique PHYSIQUE ET SPORTIVE

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne **étendu à toutes les écoles.**
- **700 collèges volontaires** engagés dans le déploiement progressif des 2 heures de sport en plus de l'EPS.
- Des projets pédagogiques et sportifs organisés dès septembre pour **une année 2023-2024 exceptionnelle** marquée par les **Jeux olympiques et paralympiques.**

*La pratique physique et sportive des jeunes en âge scolaire joue un rôle essentiel pour lutter contre la sédentarité et l'inactivité. Le contexte de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 offre une opportunité unique de développer la place de l'activité physique dans la vie de chaque enfant.*

## DANS L'ACADÉMIE



### L'OPÉRATION 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE PAR JOUR APPLIQUÉE DANS TOUTES LES ÉCOLES

Expérimentée en 2021-22 dans plus de 70 écoles de l'académie, l'opération 30 minutes d'activité physique par jour s'est étendue l'an dernier à l'ensemble des écoles du territoire. Chacun définit son programme et son mode d'organisation en fonction des besoins des élèves, de ses locaux et des équipements disponibles.

À l'école Henri Arnould de Saint-Quentin, dans l'Aisne, les temps de récréation ont ainsi été repensés afin de favoriser la santé et le bien-être des élèves, conditions fondamentales pour bien apprendre : mise à disposition d'un espace autonome avec du matériel, espace « atelier gymnique rythmique » encadré par une enseignante du cycle 3 et espace « parcours », lui aussi encadré par une enseignante.

Le groupe scolaire de Brichebay à Senlis, dans l'Oise, propose déjà de nombreuses activités aux élèves dans le cadre des 30 minutes d'activité physique par jour : marche nordique, marche active, flashmob une à deux fois par mois, basketball, tennis de table, jeux de balles, corde à sauter, badminton etc. Celles-ci s'effectuent sur les temps de récréation du matin et de l'après-midi et sont encadrées par les enseignants. À la rentrée, ces activités sont reconduites, renforcées et enrichies, avec notamment de nouveaux projets autour des Jeux olympiques et paralympiques 2024.



## L'EXPÉRIMENTATION DES 2 HEURES DE SPORT PAR SEMAINE ÉTENDUE À 19 NOUVEAUX COLLÈGES

Dans l'académie, trois collèges ont participé l'an dernier à l'expérimentation nationale des 2 heures d'activité physique et sportive supplémentaires au collège, dont l'objectif est de **favoriser l'activité physique régulière des jeunes.** Ces établissements s'appuient notamment sur des clubs sportifs et associations locales pour proposer des activités gratuites, programmées sur le temps périscolaire, soit dans le collège soit à proximité. Elles viennent en complément de l'éducation physique et sportive (EPS) et de l'offre des associations sportives (AS) offertes au sein de l'établissement.

**Cette expérimentation verra son périmètre élargi cette année à minima à 19 autres établissements de l'académie.**

### DANS L' AISNE :

- institution Saint-Charles, Chauny
- collège Gabriel Hanotaux, Saint-Quentin
- collège Marthe Lefèvre, Saint-Quentin
- collège Henri Matisse, Bohain-en-Vermandois
- collège Pierre Sellier, La Capelle
- collège Saint-Just, Soissons
- collège Jean Rostand, Château-Thierry

### DANS L'OISE :

- collège Guillaume Cale, Nanteuil-le-Haudouin
- collège Jules Michelet, Beauvais
- collège Pierre Mendès France, Méru
- collège du Servois, La Chappelle-en-Serval
- collège Henri de Montherlant, Neuilly-en-Thelle
- Erea Joséphine Backer, Crèvecœur-le-Grand
- collège Marcelin Berthelot, Nogent-sur-Oise
- collège Les Fontainettes, Saint-Aubin-en-Bray

### DANS LA SOMME :

- collège Joliot Curie, Mers-les-Bains
- collège Sacré Cœur, Péronne
- collège Saint-Pierre, Abbeville
- collège Alfred Manessier, Flixecourt
- collège Louise Michel, Roye (précurseur)
- collège Guy Mareschal, Amiens (précurseur)
- collège Louis Juvet, Gamaches (précurseur)

## 198 ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS GÉNÉRATION 2024

Le label Génération 2024 vise à **développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif** afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes et promouvoir l'engagement associatif. Il s'adresse aux écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur.

Dans l'académie, 198 écoles et établissements sont labellisés Génération 2024.

## PRÈS DE 35 000 LICENCIÉS UNSS

Après plusieurs années marquées par le COVID et un recul du nombre de licenciés UNSS, la dynamique UNSS a fortement repris au sein des collèges et lycées de l'académie : **1 089 professeurs d'EPS ou animateurs d'association sportive (AS)** assurent la gestion et l'animation de **292 AS affiliées à l'UNSS**, pour 9 256 licenciés dans l'Aisne, 14 068 dans l'Oise et 11 450 dans la Somme. Les rencontres se déroulent les mercredis. Il y a eu plus de 76 700 participations d'élèves pour l'année scolaire 2022-2023. **Les sports les plus représentés sont le badminton, le cross, le handball et le futsal.**

L'UNSS, c'est également la formation d'une génération responsable et autonome au travers des **Jeunes Officiels (JO)**. Ils sont 6 013 dans l'académie et remplissent des fonctions de jeune arbitre, jeune reporter, jeune secouriste, jeune organisateur etc.

## AMIENS, TERRE DE JEUX

Près de **60 centres de préparation des jeux (CPJ)** ont été répertoriés et **labellisés par Paris 2024** dans l'académie. Les demandes de label ont été réalisées par des collectivités territoriales qui seraient en mesure **d'accueillir sur le territoire 32 des disciplines olympiques et 15 des paralympiques.** L'accueil sera essentiellement assuré par le mouvement sportif local en partenariat avec la collectivité. La majorité des hébergements se situeront dans les hôtels proches des équipements utilisés.

Pour exemples, le centre Fernand Duchaussoy de la ligue de football, situé à Amiens, a déjà accueilli **les équipes de natation du Japon** l'été dernier et cet été. Une **délégation indienne de tir à l'arc** est venue début juillet au CPJ de Compiègne et plusieurs **délégations asiatiques** sont annoncées à Chambly pour le badminton.

## 30 AMBASSADEURS DE L'ACADÉMIE AUX JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

Une trentaine d'élèves issus de toute l'académie ont été sélectionnés en 2019 pour constituer la **classe « Pierre de Coubertin-Alice Milliat (PCAM) »** : choisis sur la base de leurs résultats scolaires, de leur implication dans le sport scolaire et fédéral et de leur intérêt pour les Jeux olympiques et paralympiques, ces élèves seront **les ambassadeurs de l'académie lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.**

Scolarisés en classe de 5<sup>e</sup> en 2019, ces élèves sont aujourd'hui pour la grande majorité en classe de terminale.

Ils ont été réunis en stage une fois par an afin **d'élargir leur culture sportive et olympique** en pratiquant différents sports et en rencontrant des sportifs émérites ainsi que des personnalités du mouvement sportif. La plupart d'entre eux devraient être jeunes bénévoles aux Jeux Olympiques.



# Renforcer L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE pour tous les élèves

## CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La multiplication des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) à destination du 1<sup>er</sup> degré, en lien avec les partenaires du ministère.
- L'extension de la part collective du pass Culture aux élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>.
- Un plan national de formation destiné à renforcer l'EAC dans le 1<sup>er</sup> degré, conjugué aux 30 pôles de ressources en EAC (Preac) sur le territoire et à l'Institut national supérieur de l'EAC (Inseac) dispensant des formations Bac + 1, en master et en doctorat.
- Le renforcement de l'EAC comme projet à l'échelle académique, inscrit dans le parcours global de l'élève, de la maternelle jusqu'à la terminale.

## DANS L'ACADÉMIE



### MUSIQUE, BANDE DESSINÉE, ARTS DU CIRQUE : DE NOUVELLES FORMATIONS À LA RENTRÉE

L'offre d'enseignement artistique et musical de l'académie s'enrichit avec l'ouverture, à la rentrée 2023-2024, de 3 nouvelles classes à horaires aménagés :

- à l'école Saint-Crépin à Soissons : une classe à horaires aménagés musique (CHAM) ;
- au collège Guy Mareschal à Amiens : une classe à horaires aménagés arts plastiques (CHAAP) à dominante BD, en partenariat avec l'association On a marché sur la bulle.
- au collège Charles Fauqueux à Beauvais : une classe à horaires aménagés arts du cirque (CHAAC).

Celles-ci s'ajoutent à la vingtaine de classes à horaires aménagés déjà existantes dans l'académie. Elles offrent aux élèves la possibilité de bénéficier d'horaires aménagés pour recevoir, en plus des programmes de l'Éducation nationale, un enseignement artistique renforcé.

Enfin, un nouveau dispositif de découverte du théâtre (école du spectateur et pratique) est proposé au collège Jean-Marc Laurent d'Amiens, avec l'ouverture d'une « 6<sup>e</sup> parcours théâtre ».

### RENDRE PLUS ACCESSIBLE L'ART SUR LE TERRITOIRE ACADÉMIQUE : UN PARTENARIAT AVEC LE FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN (FRAC)

L'académie a signé en mai dernier une convention avec le Fonds régional d'art contemporain (Frac) Picardie. Le Frac a su constituer, depuis sa création dans les années 80, l'une des plus importantes collections de dessins contemporains en France et en Europe : elle regroupe aujourd'hui plus de 1 300 œuvres de 250 artistes.

À travers ce partenariat, l'académie et le Frac entendent favoriser de nouvelles modalités de rencontres entre les créations et les créateurs d'art contemporain et les élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés :

- programmation d'interventions d'artistes et d'expositions en milieu scolaire ;
- projets annuels dans les établissements scolaires ayant pour but la création et la réalisation d'une production artistique avec un artiste ;
- création de « jumelages » et de résidence d'artistes.



## FOCUS

**LA SÉRIE TECHNOLOGIQUE THÉÂTRE, MUSIQUE ET DANSE (S2TMD)** implantée à la rentrée 2022 au lycée La Hotoie d'Amiens poursuit sa montée en puissance.

- L'an dernier, les 14 premiers élèves de S2TMD avaient fait leur rentrée en seconde : ils poursuivent désormais leur parcours en classe de 1<sup>re</sup> et ont été rejoints par de nouveaux élèves, recrutés sur dossier et auditions au printemps dernier. Cette 1<sup>re</sup> S2TMD compte 20 lycéens qui, dans le cadre de leur enseignement de spécialité, suivront un **programme hebdomadaire renforcé en danse, musique ou théâtre** à raison de 5,5 heures d'enseignement au lycée avec un enseignant spécialisé et 5,5 heures dispensées au **Conservatoire à rayonnement régional (CRR) d'Amiens Métropole**.
- La promotion 2023-24 de 2<sup>de</sup> S2TMD compte en cette rentrée **21 inscrits**, eux aussi recrutés sur dossier et auditions. Leur emploi du temps prévoit chaque semaine 3 heures d'enseignement au lycée dans leur spécialité respective, auxquelles s'ajoutent 3 heures au CRR.

### CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION ET À LA TRANSMISSION DE LA LANGUE PICARDE

Près de 10 écoles et collèges de l'académie proposent à leurs élèves des enseignements de langue picarde depuis l'an dernier, avec l'appui éventuel de l'Agence régionale de la langue picarde (ARLP) et des collectivités :

- Léhaucourt, école ;
- Crécy-sur-Serre, école ;
- Fressenneville, école ;
- Péronne, école ;
- Beaucamps-le-Vieux, collège Maréchal-Leclerc-de-Hautecloque ;
- Crécy-en-Ponthieu, collège Jules Roy ;
- Bernaville, collège du Bois l'eau ;
- Le Nouvion-en-Thiérache, collège Colbert-Quentin.

Ce nouvel enseignement est rendu possible par la circulaire du 14 décembre 2021 qui a inscrit le picard parmi les langues régionales pouvant être enseignées au sein de l'Éducation nationale.

Afin de soutenir les enseignants volontaires dans leur démarche pédagogique, l'université de Picardie Jules Verne a mis en place un Diplôme Universitaire (DU) « le Picard : langue, littérature, culture », qui sera suivi par 20 professeurs de la région académique Hauts-de-France. 12 enseignants poursuivent le DU en deuxième année.

### 600 ÉLÈVES ALLOPHONES CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION « MON SAC DE LIVRES » AVEC BIBLIOTHÈQUES SANS FRONTIÈRES ET LE CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Amiens, Aix-Marseille, Créteil et Paris sont les 4 académies partenaires de Bibliothèques sans frontières (BSF) pour leur opération « Mon sac de livres », qui bénéficie à quelques 2 200 élèves d'origine étrangère accueillis en écoles, collèges et lycées. Dans l'académie d'Amiens, **600 élèves scolarisés en Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)** sont concernés par cette opération : tous les ans, à l'issue d'un travail collaboratif et riche entre les équipes pédagogiques et BSF (rencontres avec des auteurs et des illustrateurs jeunesse, partage d'expérience, échanges sur la culture

et la lecture, témoignages, production d'écrits etc.), BSF procède à la **remise d'un sac contenant 5 livres**, choisis avec soin pour chaque élève.

Sous la coordination du Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV), « Mon sac de livres » permet ainsi de donner aux enfants allophones ou nouvellement arrivés sur le territoire français le goût de la lecture, d'accompagner leur apprentissage de la langue et de favoriser la découverte de leur nouveau pays d'accueil.

### QUAND LES LYCÉENS PROFESSIONNELS S'INITIENT À LA PHILOSOPHIE

Dans une volonté de développer chez les élèves de la voie professionnelle une culture de l'humanité, notamment en lien avec leurs différentes filières, chefs d'œuvre et orientations professionnelles, **des ateliers de philosophie** ont été créés en 2021 dans une dizaine d'établissements de l'académie.

Ces ateliers sont assurés par des enseignants de philosophie volontaires de lycées généraux et technologiques, auxquels peuvent se joindre des professeurs de lycée professionnel. Ils concernent tous types de filière professionnelle : hôtellerie-restauration, soins à la personne, métiers d'art, esthétique, métiers du tertiaire, métiers du bâtiment.

Pour l'année scolaire 2023-2024, douze établissements sont engagés dans cette démarche pédagogique innovante :

- LP des métiers d'Art, Saint-Quentin ;
- LP Jean Bouin, Saint-Quentin ;
- Lycée Sainte-Sophie (privé), Bohain-en-Vermandois ;
- LP Corot, Beauvais ;
- LP Les Jacobins, Beauvais ;
- LPO Charles-de-Gaulle, Compiègne ;
- LPO Marie Curie, Nogent-sur-Oise ;
- LP Arthur Rimbaud, Ribécourt-Dreslincourt ;
- LPO Boucher-de-Perthes, Abbeville ;
- LPO La Hotoie, Amiens ;
- Lycée du Sacré Cœur (privé), Péronne.
- Lycée du Marquenterre, Rue.

# CONFÉRENCE DE PRESSE RENTÉE SCOLAIRE 2023

Jeudi 31 août 2023

ac-amiens.fr  
#rentree2023



→ **Contact presse :**

Direction de la communication

**Marie BOUGAIN** - 06 86 31 87 37 - marie.bougain@ac-amiens.fr

**Loretta RIZZUTO** - 06 82 52 83 89 - loretta.rizzuto@ac-amiens.fr